

# RAPPORT DE JURY

CRPE 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Avant-propos du président de jury

Le jury de la session 2017 du CRPE a dégagé un certain nombre de constats qui forment la base des recommandations que vous trouverez dans ce rapport.

Les membres du jury ont souligné les efforts importants qu'avaient fournis la majorité des candidats pour préparer le concours. Aussi ce rapport doit-il être considéré comme un encouragement et une incitation qui s'adressent aux candidats afin qu'ils comprennent mieux la nature des épreuves du concours.

Pour chacune des épreuves sont rappelés les niveaux de maîtrise exigés, qu'il s'agisse tout simplement de la qualité de l'expression orale et écrite, des acquisitions didactiques et pédagogiques ou du déploiement des parcours éducatifs.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que les programmes d'enseignement constituent des références fondamentales. De même, doivent être connues et comprises les mesures mises en œuvre pour permettre à chaque élève de construire progressivement un parcours cohérent, souple et sécurisé répondant à ses besoins et à ses aspirations.

Les préconisations formulées par les correcteurs et examinateurs doivent aider les candidats à mieux cerner les attentes du jury. L'objectif de ce dernier consiste à repérer les qualités recherchées chez un futur professeur, notamment la capacité à se questionner, à analyser une situation, à se situer au sein de la communauté éducative en tant que professeur des écoles dont l'action prend pleinement en compte les valeurs de la République.

Ce rapport est l'occasion également de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette session du CRPE, à savoir les coordonnateurs, concepteurs, correcteurs, interrogateurs et l'ensemble des personnels de la direction des examens et concours du rectorat de l'académie de Lyon.

Que la lecture de ce document permette aux futurs candidats de renforcer leur motivation pour un métier exaltant, mais exigeant, et de trouver des éléments qui concourent à leur préparation.

L'IA-DASEN

Président du jury académique du CRPE

Jean-Pierre Batailler

## Table des matières

Avant-propos du président de jury .....	2
I. Epreuves écrites d'admissibilité .....	4
A. Epreuve de Français .....	4
1. 1ère partie : traitement de la question relative aux textes .....	6
2. 2e partie : connaissance de la langue .....	9
3. 3e partie : didactique .....	11
B. Epreuve de mathématiques.....	14
1. Textes de référence relatifs au CRPE depuis la session 2014.....	14
2. Présentation générale de l'épreuve écrite de mathématiques du CRPE .....	14
3. Présentation du contenu de l'épreuve de mathématiques de la session 2017.....	15
4. Bilan quantitatif.....	16
5. Bilan qualitatif .....	17
6. Observations relatives aux contenus des copies.....	20
7. Préconisations .....	21
II. Epreuves orales d'admission .....	23
A. Première épreuve orale : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.....	23
1. Analyse des dossiers remis par les candidats.....	23
2. Présentation du dossier par le candidat .....	24
3. Entretien avec le jury .....	25
4. Remarques particulières concernant les disciplines.....	27
5. Conseils aux candidats.....	28
6. Eléments statistiques de l'épreuve .....	28
B. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier .....	31
1. Enseignement de l'EPS.....	31
2. Analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire .....	36
Annexes.....	44
Annexe 1 - Rappel des textes officiels des épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles.....	44
Annexe 2 - Statistiques générales des concours de professeur des écoles session 2017.....	49

## I. Épreuves écrites d'admissibilité

### A. Épreuve de Français

L'épreuve de français comporte trois parties.

- La production d'une réponse, construite et rédigée, à une problématique portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires
- Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique). Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines
- Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique, littérature jeunesse), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser des notions présentes dans les situations d'enseignement

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie
- 11 pour la deuxième
- 13 pour la troisième
- 

5 points permettent d'évaluer la maîtrise de la langue (syntaxe et orthographe), cet aspect est donc impérativement à prendre en compte.

#### Bilan quantitatif

	Concours externe public	Concours externe Privé	Troisième concours Public
Inscrits	3570	459	539
Absents	1617	234	336
Nombre de copies	1953	225	203
Notes éliminatoires	76	12	28
Moyenne	21,19	21,25	17,58
Médiane	13	0	0
Ecart-type	11,41	11,56	9,35
Min	1	2	3
Max	40	36	34

#### Analyse

##### **Maîtrise de la langue**

Le niveau général de maîtrise de la langue est convenable, la moitié des copies obtenant au moins 4/5 pour cette compétence. Néanmoins, certaines copies témoignent d'une maîtrise insuffisante, en particulier sur les points suivants :

### Concernant la syntaxe :

- La ponctuation est parfois mal utilisée, voire pas utilisée ;
- Dans les interrogatives indirectes le verbe et le sujet ne doivent pas être inversés et le point d'interrogation doit être supprimé ; cette erreur est d'autant plus visible qu'elle se manifeste souvent lors de la formulation de la problématique dans la partie I ;
- Des maladresses apparaissent souvent dans la construction des phrases longues (omissions de verbes, ruptures de construction...) ;
- L'insertion de citations ne doit pas venir rompre la syntaxe ;
- Le participe présent et le gérondif doivent avoir le même sujet que celui du verbe principal de la phrase ;
- « *Bien que* » doit être suivi du subjonctif ;
- Il faut éviter de coordonner des termes de nature différentes (par exemple groupe nominal et proposition) : \* « *Victor Hugo dévoile la beauté intérieure de Quasimodo et que la foule acclame son exploit...* » ;
- L'adverbe de négation ne peut être omis (\*« *Personne a la même définition* », \*« *c'est lui qui est pas normal* ») ;
- La construction de certains verbes pose problème aux candidats, en particulier dans le choix de la préposition (par exemple : « *se souvenir de quelque chose* » mais « *se rappeler quelque chose* »).

### Concernant l'orthographe grammaticale, les erreurs les plus fréquentes portent sur :

- Les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal ;
- Les accords sujet/verbe ;
- Les accords des participes passés (en particulier ceux employés avec l'auxiliaire « avoir ») ;
- Les homophones grammaticaux (*a/à, ces/ses, quelque (s)/quel (les) que...*) ;
- Les oublis ou inversions d'accents, parfois très nombreux ;
- Les formes verbales en *-é/-er* ;
- La conjugaison :
  - construction du futur de l'indicatif \*« *nous étudierons* »,
  - la terminaison du participe passé en [i] : \*« *il a choisit* »,
  - la confusion du futur et du conditionnel.

### Concernant l'orthographe lexicale, certaines erreurs sont surprenantes, voire gênantes quand elles portent sur des notions au cœur du sujet à traiter :

- \*« *bravourd* »/ \*« *bravour* » pour « *bravoure* » ;
- \*« *Le héro* », \*« *l'héros* » pour « *le héros* » ;
- \*« *le par être* » pour « *le paraître* » ;
- La \*« *monstruausité* » pour « *la monstruosité* », (terme figurant pourtant dans la question posée) ;
- Rappel : « *Quatre* » est invariable.

### Concernant le vocabulaire :

- Proscrire des termes familiers, même utilisés entre guillemets (ce qui dénote un défaut de vocabulaire) ;
- Enrichir le vocabulaire, parfois indigent ;

- A l'inverse, éviter le vocabulaire jargonnant ou utilisé à mauvais escient. La locution « *de par* » sera avantageusement remplacée par « *du fait de* » où « *grâce à* » ;
- Éviter les répétitions grâce à un lexique riche et varié et à un usage adéquat des pronoms

Une relecture complète et attentive de la copie est indispensable pour éviter les oublis ou les erreurs. Il faut donc penser à prévoir un temps pour ce travail. Il est important que les candidats apportent du soin à la graphie et à la présentation (sauts de ligne après l'introduction, entre les différentes parties de leurs développements, avant la conclusion). La norme veut que les titres d'œuvres soient soulignés.

## 1. 1<sup>ère</sup> partie : Traitement de la question relative aux textes

Dans la première partie, le jury cherche à évaluer la capacité des candidats à mettre les textes en regard au sein d'une réflexion comparative et à envisager différentes réponses possibles à une problématique. Le sujet proposait une analyse de quatre textes littéraires, de genres et d'époques variés (roman de chevalerie médiéval, tragédie classique, roman de l'époque romantique, théâtre de l'absurde) questionnant la relation entre monstruosité et humanité.

### a) La méthodologie.

#### L'introduction

Dans l'ensemble, le jury a pu apprécier des introductions de bonne tenue, à la méthodologie maîtrisée. Quelques points méritent cependant d'être rappelés, afin que les candidats ne se contentent pas d'introductions trop formelles. Après une phrase d'accroche, la présentation des documents doit déjà mettre en relation les différents textes, en comparant leurs formes, leurs genres, leurs contextes, ce qui permet d'apporter des informations précieuses pour l'interprétation des textes qui va suivre dans le développement. Mais on ne peut se limiter à cette comparaison de forme : il faut aussi proposer d'emblée un rapprochement du contenu des textes. Quand il le fait, le candidat se contente trop souvent de résumer le contenu de chaque texte sur un mode narratif, plutôt qu'il n'en cerne les enjeux, les intentions, les effets. C'est une étape indispensable pour mettre en tension les textes, esquisser un premier dialogue entre eux et faire ressortir l'unité du corpus. C'est souvent de cette tension que naîtra la problématique : cette dernière doit être amenée par ce qui précède, et non être énoncée de façon arbitraire. Il est souvent nécessaire de reformuler avec clarté la question posée par le sujet, afin de démontrer une appropriation des enjeux du corpus. Ainsi, certains candidats ont remarqué avec justesse que tous les textes rapportaient des combats ou des confrontations entre des hommes et des monstres et ont choisi de problématiser leur devoir en se demandant si l'humanité se définissait toujours par opposition à la monstruosité. En réponse à cette question, l'annonce du plan doit ensuite exposer le cheminement de pensée qui sera à l'œuvre dans le développement. Il faut ici exposer clairement son projet d'analyse et en souligner de façon explicite les articulations logiques. Il va de soi que le plan annoncé doit être suivi dans le reste du devoir.

#### Le développement (analyse comparative)

La plupart des candidats ont compris que l'exercice visait à confronter les documents et peu de copies proposent encore des analyses successives de chaque texte. On constate également des efforts pour prendre en considération tous les textes de façon équilibrée. Une majorité de copies adopte une mise en page rigoureuse, en ayant recours aux paragraphes et aux alinéas et en utilisant des connecteurs logiques permettant au correcteur de suivre aisément l'organisation du devoir.

Néanmoins, trop de candidats peinent à construire un plan clair et cohérent. Les parties et sous-parties, construites de façon structurées, doivent renvoyer à des idées directrices claires. Dans les moins bonnes copies, des platitudes et des paraphrases tiennent lieu d'analyse, et un usage excessif des citations vient empêcher l'expression d'une réflexion personnelle. Les idées y sont souvent obscures, peu organisées, redondantes, le plan est confus et souvent déséquilibré. L'organisation du propos y est très aléatoire et manque de logique solide : les idées s'enchaînent sans lien entre elles. On peine alors à percevoir le cheminement de pensée. L'ensemble reste confus et ne propose pas de réelle réflexion. Il faut que les candidats s'entraînent à consolider la cohérence de leurs développements en s'appuyant sur des idées clairement énoncées en début de parties et de sous-parties et sur des connecteurs logiques utilisés à bon escient. Un soin particulier doit être apporté aux conclusions partielles et aux transitions qui permettent d'articuler les idées entre elles.

Il faut veiller à élaborer un plan qui ne se contente pas de confronter les textes deux à deux (ce qui revient à peu de choses près à une analyse successive des documents). Le sujet a trop souvent été traité de façon binaire : plusieurs candidats rapprochent les textes de Chrétien de Troyes et de Racine dans une première partie (une monstruosité extérieure à l'homme), et les textes de V. Hugo et d'Ionesco dans une seconde (une monstruosité qui touche l'homme). Or une telle approche ne permet pas de faire ressortir l'unité du corpus. Cela ne signifie pas qu'un plan en deux parties n'était pas envisageable, mais les textes devaient être abordés de façon équilibrée dans chaque partie. Dans les copies où un tel déséquilibre est constaté, c'est souvent le texte d'Ionesco qui n'est pas assez convoqué.

## La conclusion

Cette année encore, le jury déplore la brièveté des conclusions, auxquelles les candidats ne prêtent pas assez d'importance. Elles ne peuvent être réduites à une phrase évasive se contentant de rappeler le thème des textes. On ne peut se contenter non plus d'une simple reprise de l'annonce du plan de l'introduction. La conclusion doit tirer les enseignements du développement et apporter les éléments de réponse à la problématique. Par ailleurs, ce dernier élément du devoir doit faire prendre de la hauteur à la réflexion, en proposant une ouverture judicieuse, de nature culturelle ou éducative. Ainsi, le thème de la monstruosité pouvait aisément être mis en relation avec l'une des entrées littéraires et artistiques du cycle 3 : « Se confronter au merveilleux, à l'étrange & Le monstre, aux limites de l'humain »

La méthode est un critère de réussite, mais elle doit être conjuguée à la qualité de l'analyse.

### b) La compréhension des textes et la réponse à la problématique

Au-delà des erreurs de datation (« Racine, auteur du XVIème siècle ») ou d'attribution des textes (le traducteur Jean-Pierre Trusseau présenté comme l'auteur d'*Yvain ou le chevalier au lion*), le manque de culture historique et littéraire a pénalisé plusieurs candidats dans leur interprétation des textes. Ce manque de connaissances les a empêchés de percevoir les dimensions symboliques, religieuses, morales de certains passages, en particulier dans le texte de Chrétien de Troyes. Cette lacune pouvait mener jusqu'au contresens quand l'analyse d'un candidat présentait Yvain comme un « monstre de préjugés envers les serpents, qui n'ont rien fait pour être si mal vus par les hommes ». Certes le texte explique qu'on « n'a pas le droit de faire du bien aux créatures venimeuses et félonnes » et que le serpent « est plein de malignité ». Mais en réduisant ce jugement à un préjugé, le candidat révèle son ignorance de la symbolique médiévale, de l'influence de la religion, de la vision du monde au Moyen-Âge. Le combat d'Yvain contre le serpent, comme tout épisode merveilleux des romans de chevalerie est porteur d'une symbolique (d'une *senefiance*) qu'il convient d'élucider. On peut ainsi interpréter ce combat comme le choix d'Yvain de faire le bien et de lutter contre le mal, qui prend ici la forme biblique du serpent. Au sortir de cette épreuve qualificative, Yvain, jusqu'alors condamné à l'errance et la folie, va retrouver une forme de dignité, de courage, symbolisée par le compagnonnage avec le lion.

La formule « hacher menu » a elle aussi prêté à confusion, certains candidats y voyant l'expression d'une violence monstrueuse d'Yvain à l'égard du serpent, ignorant le recours des textes médiévaux à un vocabulaire volontiers hyperbolique et des images parfois assez crues pour dépeindre les combats épiques.

Dans l'étude du texte de Racine, les candidats ont généralement bien identifié la façon dont la monstruosité de la créature mettait en lumière l'humanité d'Hippolyte, sa noblesse et son courage de héros. Mais certaines copies omettent d'identifier le monstre comme une créature mythologique, relevant de l'univers merveilleux du mythe antique. Surtout, peu de candidats ont reconnu en Hippolyte un héros tragique : le monstre qui émerge de la mer est une représentation de la fatalité tragique, de la volonté des dieux invoqués par Thésée, un *monstrum* qui symbolise l'implacabilité de la fatalité. On peut y voir également une représentation de la monstruosité humaine : la monstruosité des sentiments de Phèdre, qui finissent par provoquer la mort d'Hippolyte. Trop peu de candidats sont en mesure de faire allusion au registre tragique du passage et à l'intrigue de la pièce, pourtant essentiels pour identifier les enjeux du texte. Il est donc indispensable que les candidats renforcent leurs connaissances des textes fondateurs de notre culture commune.

Pour autant, certains candidats ont proposé des réflexions pertinentes et solides. Ainsi, quelques copies ont envisagé l'opposition humain/non humain dans une première partie, en analysant toutes les formes de la monstruosité (surnaturelle, animale, divine), puis ont exploré la porosité entre humanité et monstruosité en mettant en valeur la dualité et l'ambiguïté de certains personnages présentés : la relation monstruosité/humanité est réversible. De bonnes analyses ont ainsi été menées sur l'humanisation du lion chez Chrétien de Troyes et l'inversion des rôles et des valeurs dans les textes de Victor Hugo et Ionesco. L'action héroïque et pleine d'humanité du monstre Quasimodo est un défi lancé à une société humaine composée de « tigres » et de « bourreaux ». De même, certains candidats ont finement analysé comment Béranger devenait un « monstre » dans un monde qui, peuplé de Rhinocéros, voit ses normes changer. Enfin, d'autres ont bien démontré que la relation

d'opposition cachait aussi une relation de complémentarité, le monstre proposant à l'humain une épreuve qualifiante lui permettant d'accéder à son statut de héros.

Ont ainsi été valorisées les copies qui développaient une réflexion sur ce que le monstre interroge chez l'homme.



### c) Quelques conseils

La gestion du temps est une donnée essentielle. Il est donc conseillé de réaliser des entraînements réguliers en temps limité. L'objectif doit être de pouvoir terminer la totalité de l'épreuve, sans bâcler la conclusion et en se ménageant un temps de relecture finale, indispensable.

La lisibilité et la clarté doivent constituer une préoccupation constante du candidat : il doit penser à respecter les règles de mise en page (souligner les titres des œuvres par exemple), et organiser son analyse en paragraphes. L'agencement du devoir (parties, sous-parties, sauts de lignes) est essentiel pour guider la compréhension du correcteur. La qualité rédactionnelle et la clarté du propos sont des compétences valorisées car indispensables aux professeurs des écoles. Il convient de privilégier un argumentaire simple et efficace.

Il faut bannir les formules généralisatrices et approximatives du type « De tous temps », ou « De nos jours », *a fortiori* dans la phrase d'accroche qui donne la première impression au correcteur. Il est préférable de recourir à des références culturelles précises (certaines copies convoquent avec habileté le souvenir des monstres mythologiques antiques, ceux des contes ou des *freak shows* de l'époque victorienne). Les efforts de définition sont aussi les bienvenus.

Le travail sur la problématique et sa formulation doit faire l'objet d'un soin particulier.

Le plan annoncé en introduction doit être suivi dans le développement, d'où la nécessité de rédiger l'introduction après la construction du plan détaillé au brouillon.

Dans le développement, il est essentiel de ne pas perdre de vue la problématique, afin de prévenir tout hors sujet. Pour éviter cet écueil, il est recommandé de travailler à partir des idées véhiculées par les textes pour construire le devoir : le candidat analyse les extraits pour ensuite les confronter de façon synthétique. Il ne s'agit pas de juxtaposer des analyses de textes, mais bien de les mettre en relation.

L'usage des citations doit être limité à l'essentiel, et elles doivent être correctement insérées dans le corps du devoir. Elles viennent toujours à l'appui de la réflexion, et n'exemptent pas le candidat du travail d'analyse et d'interprétation.

Les candidats ne doivent pas se contenter de décrire et résumer les textes : un véritable travail d'interprétation est attendu, qui interroge les implicites du texte et les symboliques qu'ils véhiculent. Pour ce faire, il est indispensable que les candidats élargissent leur culture générale, et leur culture littéraire en particulier, afin de disposer des outils nécessaires pour construire le sens des textes. Les documents qui composaient le corpus de la session 2017 étaient tous extraits d'œuvres patrimoniales de la littérature française, qui sont souvent étudiées au collège ou au lycée. Le jury encourage les candidats à lire ces classiques. En plus des lectures et activités culturelles personnelles, un travail sur des anthologies, voire des manuels scolaires, pourrait parfois être profitable.

## 2. 2<sup>ème</sup> partie : Connaissance de la langue

Si l'on considère la moyenne générale de chaque partie de l'épreuve, il s'agit de la moins bien réussie par les candidats. Il s'agit de ne pas négliger la préparation de cette partie : la maîtrise des connaissances de la langue (sur 11 points) se ressent également dans la qualité orthographique et syntaxique des copies (sur 5 points). Il est rappelé que le niveau de référence est celui de fin de collège, et que toutes les notions abordées dans les programmes des cycles 3 et 4 doivent être maîtrisées. Par exemple, le jury a été surpris par le nombre de candidats ignorant la notion de « valeur des temps » (question 3) et la confondant avec la notion de temps verbal, voire de mode.

### 1. Dans l'extrait suivant du texte de Racine (texte 2), remplacez les mots et expressions soulignés par des synonymes ou des expressions de sens équivalent dans le contexte.

C'est la question la mieux traitée dans l'ensemble, ce qui témoigne de connaissances lexicales globalement solides : la plupart des candidats ont réussi à remplacer les mots par des synonymes appropriés, ce qui démontre d'une bonne compréhension du sens premier du texte. Quand cet exercice n'était pas réussi, cela allait souvent de pair avec des contresens sur le texte de Racine dans la première partie. Ces erreurs révèlent un manque de culture et de familiarité avec un français plus ancien et soutenu : les « coursiers » deviennent « des cavaliers » ou « des chiens » chez plusieurs candidats. Tout aussi pénalisant, le fait de ne pas prendre en considération le contexte (terme pourtant souligné dans la consigne) : un « coursier » ne peut être ici un « livreur », et « l'onde » ne peut désigner un « bruit », un « son ». Ces erreurs constituent en outre des anachronismes et témoignent d'un manque de familiarité avec la langue classique. Le conseil de lecture exprimé ci-dessus s'applique ici également : lire, c'est aussi se familiariser avec la langue à toutes les époques et dans tous ses états. Par ailleurs, la mention du contexte dans la consigne constituait ici moins une contrainte qu'une aide : l'évocation du « crin » « hérissé » devait permettre au candidat de reconnaître

des « chevaux », et le champ lexical de l'eau et du mouvement devait l'aider à identifier l'antithèse entre une « mer calme » et une « masse d'eau gigantesque » qui approche sous la forme d'une « vague ».

## 2. Identifiez les formes et les fonctions des pronoms personnels dans le passage suivant (texte 2) et proposez un classement.

Même si quelques candidats rigoureux ont produit des classements et des analyses pertinentes et complètes, c'est l'une des questions (avec la question 4), qui a posé le plus de difficultés aux candidats :

- Dans plusieurs copies, la notion de pronom personnel n'est pas maîtrisée : trop de candidats la confondent avec la catégorie grammaticale des déterminants ou introduisent des pronoms relatifs ou indéfinis dans leur relevé : c'est inquiétant pour des étudiants se présentant à un concours d'enseignement : ce sont des notions de base qu'il est indispensable de maîtriser. Afin de mieux identifier les natures de mots, le candidat doit s'interroger sur la nomenclature et le sens des termes employés : ainsi, un pronom est un mot mis « à la place » (*pro-*) d'un mot ou d'un groupe de mots, un déterminant détermine le genre et le nombre d'un mot. Un pronom « personnel » est porteur d'une information sur la « personne » (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>)
- Comme les années précédentes, on relève encore des confusions entre nature et fonction, ce qui révèle chez certains candidats un manque de maîtrise des fondamentaux.
- Un relevé exhaustif était rarement atteint, les candidats se contentant trop souvent des formes sujets, omettant les formes compléments.
- Dans les réponses les plus convaincantes, les fonctions principales (sujet/COD/COI-COS) sont en général relevées. En revanche le complément d'attribution/circonstanciel « pour moi » n'est presque jamais identifié.
- Les copies qui proposent un classement se contentent souvent d'un tri par fonctions. Or, la consigne (et l'intérêt de l'exercice) permettait d'attendre un classement à double entrée : Le classement par fonctions était exigé, mais n'était pas suffisant. Si peu de copies ont proposé un classement par formes (disjointes et conjointes), il était tout à fait envisageable de proposer un classement par référence, ou *a minima* par genre, nombre et personne. Très peu de candidats connaissaient la distinction entre formes disjointes et formes conjointes, mais le jury a apprécié la trouver dans quelques copies.

Il est nécessaire que les candidats s'adaptent à la question qui leur est posée : face à une telle consigne, qui traite de plus de 20 occurrences, il est indispensable de gérer au mieux son temps : il est superflu de présenter ici une réponse entièrement rédigée, et il faut combiner le relevé des formes et l'analyse des fonctions avec l'exercice de classement : il est inutile de proposer une analyse de chaque forme, puis de proposer un classement.

## 3. Analysez et justifiez l'orthographe des terminaisons en [e] soulignées dans le passage suivant (texte 1).

Cette question a été globalement mieux réussie que les autres. Elle nécessitait de la part du candidat la capacité d'articuler l'exemple particulier au cas général dans le processus de justification.

En règle générale la justification des terminaisons en [e] est moins bien réussie dès qu'elle est un peu plus complexe et suppose un raisonnement rigoureux avec plus de deux étapes (identification de la forme, règle d'accord en nombre et en genre, exceptions). Il manque alors souvent une étape, ou bien le candidat ne va pas au bout du raisonnement, pensant peut-être que ce qu'il a indiqué suffit. Il est regrettable que certains confondent participe présent et participe passé, que la règle des noms en -té/-tié et ses exceptions soient méconnues (alors qu'elle faisait l'objet d'une question d'orthographe du sujet 2016), que la règle de l'accord du participe employé avec l'auxiliaire « avoir » soit souvent mal maîtrisée, voire ignorée.

## 4. Analysez la valeur des temps des formes verbales conjuguées dans le passage suivant (texte 4).

C'est la question la moins bien réussie :

- certains candidats n'identifient pas tous les temps verbaux présents ;
- certains candidats n'identifient pas correctement les temps en question (confusion inadmissible du futur et du conditionnel) ;

- les candidats, trop souvent, ne savent pas ce qu'est la valeur d'un temps. C'est pourtant une notion essentielle qu'il faut être capable de transmettre aux élèves pour réfléchir sur la langue et éviter certaines erreurs de conjugaison ;
- plusieurs candidats éprouvent des difficultés à distinguer les valeurs temporelles (inscription de l'action dans une époque de la chronologie : passé, présent...) et aspectuelles (comment le procès est perçu dans son déroulement interne : accompli, inaccompli...);
- à plusieurs reprises, les valeurs principales du présent (« présent de narration », de « vérité générale » et « d'énonciation ») sont confondues.

Deux lacunes principales ont été ainsi identifiées dans les copies : le manque de maîtrise de la notion de valeur des temps ainsi que la difficulté à identifier, analyser et classer les pronoms personnels. Ce sont pourtant des fondamentaux de la grammaire française. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à consolider leurs connaissances sur la langue, afin de réussir au mieux cette partie de l'épreuve, d'améliorer leur propre maîtrise orthographique et de se préparer à un enseignement sans approximation de la grammaire au cycle 3.

Un autre écueil a été identifié, celui de la mauvaise lecture des consignes : celles-ci semblent parfois trop vite lues, ce qui amène les candidats à l'erreur. Ils doivent prendre le temps de relire les consignes et de s'interroger sur les enjeux de l'exercice qui leur est proposé. Il faut identifier les notions-clés (« valeur des temps »), et les tâches demandées (remplacer dans le contexte, classer, justifier). Il s'agit alors de répondre aux consignes de façon méthodique, point par point en cas de consigne multiple, tout en évitant de perdre de temps en recopiant des parties inutiles (cf. question 2). Une fois la question traitée, il est souhaitable de relire la consigne afin de vérifier que l'on n'a pas répondu de façon partielle.

### 3. 3<sup>ème</sup> partie : Didactique

Cette partie de l'épreuve permettait d'évaluer les connaissances didactiques et pédagogiques des candidats, leur capacité à analyser des supports d'enseignement, à identifier les compétences travaillées, à analyser des choix de ressources et des activités proposées.

**Pour la première question**, on attend que le candidat ait perçu qu'à partir des ressources pédagogiques, l'enseignant effectue des choix : il retient des éléments, en abandonne d'autres. Il y a pu avoir parfois collusion entre la réponse à cette question et la troisième question. D'où la nécessité de bien lire toutes les consignes avant d'engager la rédaction des réponses.

Le candidat propose une description des documents collectés pour construire le travail et argumente pour chaque sélection opérée.

Quelques éléments de réponses étaient attendus :

- Mobilisation du domaine culture littéraire et artistique, l'entrée « Héros, héroïnes et personnages ».
- Utilisation pédagogique de la gravure (Ulysse et ses compagnons crèvent l'œil de Polyphème avec un pieu d'olivier –Théodore Van Thulden).
- Abandon de l'extrait de l'odyssée (document 1) en tant que tel, substitution par la bande dessinée (document 2) lue en séance (utilisation de l'épisode correspondant à la gravure dans la BD).
- Choix de faire de la BD un support de narration orale.
- Choix de privilégier la seconde activité d'écriture et de réduire la première activité à l'explicitation
- Abandon des autres pistes d'activités, particulièrement les pistes d'exploitation de l'image, et la première question de la partie du document 1 : « Proposition de questionnement » (quelles sont les qualités physiques et mentales dont fait preuve Ulysse dans cette scène ?)

**Pour la deuxième question**, le candidat doit identifier les compétences travaillées concernant la lecture d'image, la compréhension orale et l'écriture : observer, décrire, comprendre et interpréter un document iconographique ; écouter pour comprendre un message oral ; recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre ; produire un texte narratif ; mettre en œuvre une démarche guidée de production de textes : convoquer un univers de référence, trouver et organiser des idées, élaborer des phrases etc. ; mobiliser des outils à leur disposition ; construire une posture d'auteur.

On attend des candidats qu'ils mentionnent des compétences en référence au texte des programmes 2015 pour le cycle 3 et en relation avec chacune des activités (lire un document iconographique, écouter et comprendre, écrire).

**Pour la troisième question**, on attend ici que le candidat identifie les conséquences didactiques des choix recensés en 1.

Points positifs possibles

- Les activités mobilisent plusieurs champs de compétences (observer, comprendre, écouter et écrire).
- Les activités s'appuient sur un des thèmes de la culture littéraire et artistique.
- L'activité d'écriture guidée invite l'élève à planifier son écrit narratif.
- Les supports de travail sont variés.

Points négatifs possibles :

- Les activités de lecture d'images et d'écoute telles qu'elles sont proposées ne permettent pas une compréhension fine (aucune interprétation du mythe)
- Questions trop guidées pour la lecture.
- L'activité d'écriture ne sollicite pas l'imagination de l'élève : elle se situe entre le résumé (de ce qui a été entendu) et la production personnelle.
- La consigne d'écriture suppose un changement de point de vue auquel les élèves ne se sont pas exercés.

Ont été valorisées les très bonnes analyses ou les propositions didactiques et pédagogiques pertinentes, ainsi que les copies qui faisaient preuve de recul critique (positif et négatif).

**Pour la quatrième question**, il est attendu une analyse critique, positive et négative, de la production d'élève, et une analyse critique de la production au regard de la consigne et des pratiques pédagogiques

- Compte tenu de la consigne donnée, l'élève produit un récit qui ne correspond pas à ce qui est attendu (une forme énonciative en « je » et « nous »).
- Travail d'écriture qui résume du fait d'une consigne problématique.
- Cependant il exploite le vocabulaire proposé, introduit des termes « de son cru ».
- Il respecte la cohérence narrative, utilise des connecteurs temporels.
- Il qualifie judicieusement les personnages.
- Il maîtrise les phrases complexes.

**Bilan général :**

Les candidats qui connaissaient bien les instructions officielles ont été les plus efficaces, avec moins de hors-sujet ou de « sorties de route » en général. Ils ont plus rapidement identifié ce qui pouvait être en jeu (ce qui était présent ou ce qui manquait). Les compétences travaillées sont plutôt bien identifiées.

Il a été noté un regard constructif et positif sur la production de l'élève.

Des candidats semblent avoir connu des difficultés de gestion du temps. Des travaux rendus montrent de réelles compétences d'analyse didactique et pédagogique, mais la copie est incomplète. Cette partie est pourtant essentielle en termes de coefficient, mais aussi en termes d'évaluation des capacités de projection ou de professionnalisation du candidat concernant le métier d'enseignant. Des lacunes ont été constatées dans l'analyse d'une des compétences orales travaillées à l'école (écouter pour comprendre un message oral). L'analyse critique est plus difficile à mener pour les candidats. Ils développent les points positifs, mais s'engagent peu dans l'identification des points négatifs. Ils s'éloignent parfois aussi de la consigne, qui, par exemple, demande de focaliser leur attention sur les ressources choisies.

**Des conseils :**



Il est important de lire l'ensemble des questions dans une première lecture pour ne pas anticiper ce qui va être demandé ensuite et de distinguer les enjeux respectifs de chaque énoncé. Il est conseillé de ne pas se limiter à de la description (sauf quand la consigne le demande) et ne pas hésiter à avoir une position plus critique face au travail et support donnés à analyser. En amont du concours, s'entraîner en temps limité en particulier lorsque la gestion du temps devient facteur de sélection (des candidats n'ont pas le temps d'aborder ou d'approfondir leur troisième partie). Une connaissance des programmes de français est un des leviers le plus important pour préparer cette troisième partie, ainsi que l'exercice de l'esprit critique. Pour cela, il serait intéressant de construire une méthodologie pour développer des capacités d'analyse de supports variés de préparation de séance ou de séquence. Le premier but de ce travail serait de repérer s'il y a cohérence des objectifs avec le contenu et les modalités. Par ailleurs, face à un document pédagogique, ou à une démarche, il est important de cerner les objectifs en les reformulant pour ainsi identifier de quel champ de la discipline ils relèvent. Quant à l'analyse objective du choix du document ou du déroulement de la séquence proposée, il faut mettre en évidence leurs intérêts et leurs limites en fonction des objectifs cernés. Dans le cadre strict des compétences visées, il ne faut pas hésiter à formuler des propositions pédagogiques afin de montrer qu'on est capable de se positionner en professionnel de l'éducation.



## B. Epreuve de mathématiques

### 1. Textes de référence relatifs au CRPE depuis la session 2014

#### a) *Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles*

##### – **Précisions sur les enjeux du concours de recrutement des professeurs des écoles**

« L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. »

##### – **Nature des nouvelles épreuves d'admissibilité**

« Les deux épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adaptés à l'exercice professionnel, de la capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués et de présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite. »

#### b) *Décret du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels*

Ce décret notifie le recrutement et la formation initiale des professeurs des écoles.

### 2. Présentation générale de l'épreuve écrite de mathématiques du CRPE

Concernant la seconde épreuve d'admissibilité, l'arrêté du 19 avril 2013 spécifie :

« Les notions mathématiques abordées à l'école primaire constituent les bases d'un corpus plus large qui sera développé au cours de la scolarité obligatoire.

Pour pouvoir les enseigner, le futur professeur des écoles se doit d'en maîtriser les fondements théoriques et de connaître les développements qu'ils permettront dans les années de collège.

Il est donc demandé au candidat au professorat des écoles un niveau de connaissances et de raisonnement correspondant à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège. »

L'épreuve dure **4 heures**.

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte **trois parties** :

- « Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège – parus au BOEN du 26 novembre 2015 –, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – décret du 31 mars 2015 –, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile. »
- « Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines. »
- « Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement. »

L'épreuve est notée sur **40 points** :

- 13 points pour la première partie
- 13 points pour la deuxième
- 14 points pour la troisième
- 

**5 points au maximum** peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

**Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.**

### 3. Présentation du contenu de l'épreuve de mathématiques de la session 2017

*Le sujet de la session 2017 correspond au sujet du groupement académique 2.*

Le sujet comporte trois parties et prend appui sur des situations concrètes. Les questions interrogent les cinq thèmes du programme du collège entré en vigueur à la rentrée scolaire 2016 (nombres et calculs – organisation et gestion de données, fonctions – grandeurs et mesures – espace et géométrie – algorithmique et programmation) et permettent d'évaluer les candidats sur des connaissances disciplinaires et didactiques, essentielles pour l'exercice du métier d'un futur professeur des écoles.

- La **première partie**, présentée sous la forme d'un problème, a pour contexte un jardin représenté par une figure géométrique pour laquelle différentes informations sont données.

Trois sous-parties sont proposées.

- La première d'entre-elles évalue la maîtrise des notions de périmètre et d'aire, de valeurs arrondies, et mobilise le théorème de Pythagore.
- La seconde évalue la manière de conduire un raisonnement par le biais d'une démarche calculatoire pour déterminer un pourcentage puis l'encadrement d'un prix.
- La troisième, par l'introduction d'une variable, sollicite le calcul littéral, teste la maîtrise du tableur, ainsi que la capacité à utiliser et à interpréter les données d'un graphique constitué de courbes représentatives de fonctions.

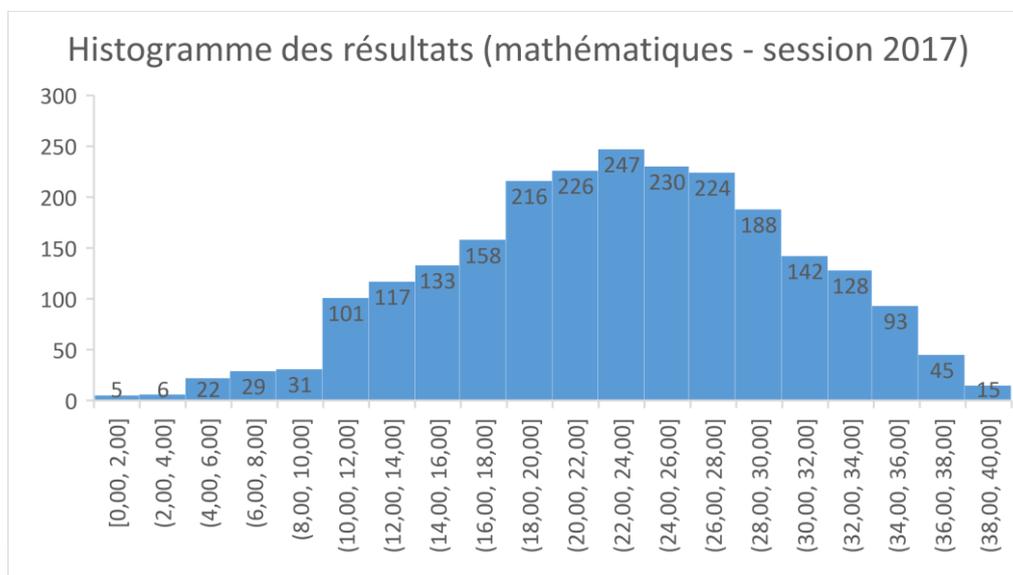
- La **deuxième partie** est composée de quatre exercices indépendants.

- Le premier exercice se présente sous la forme d'un Vrai/Faux avec une demande de justification des réponses. Il s'agit de mettre en œuvre les notions de fraction, de pourcentage, de moyenne d'une série statistique au travers de situations contextualisées simples et de juger de l'égalité de deux expressions littérales.
- Le second exercice prend appui sur le tableau de valeurs d'une série statistique liée aux précipitations et interroge principalement les caractéristiques d'une série.
- Le troisième exercice porte sur le thème « Algorithmique et programmation », thème apparu dans le nouveau programme de mathématiques. Il invite à déterminer la nature d'une figure obtenue lorsqu'on exécute un programme écrit avec le logiciel Scratch.

- Pour le dernier exercice, faisant référence à la descente et à la remontée d'une rivière par un batelier, le cadre posé induit des démarches qui relèvent du calcul littéral.
- La **troisième partie**, composée de trois situations indépendantes, touche les cycles 2 et 3, et prend appui sur des productions d'élèves.
- La première, extraite d'une évaluation nationale à l'entrée au CE2, a pour but d'amener le candidat à dégager les compétences développées par un élève de CE2 pour dénombrer des œufs.
  - La seconde concerne un public d'élèves de CM2 et vise à évaluer les compétences travaillées dans la résolution d'exercices mettant en jeu les multiplications et divisions sur des nombres décimaux.
  - La troisième situation concerne la technique opératoire de la multiplication et vise à analyser les erreurs produites par des élèves.

#### 4. Bilan quantitatif

	Résultats en mathématiques tous concours confondus session 2017
Notes éliminatoires	93
Nombre de copies	2356
Moyenne	23,13
Médiane	23,50
Écart-type	7,39
Min	0
Max	40



**NB** : Dans l'histogramme ci-dessus, précision sur la signification de la notation des plages de valeurs figurant sur l'axe horizontal : une parenthèse équivaut à un crochet ouvert.

*Exemple* : (2,00, 4,00] recouvre toutes les valeurs strictement supérieures à 2,00 et inférieures ou égales à 4,00.

## 5. Bilan qualitatif

### a) Remarques d'ordre général

La grande majorité des candidats traite la totalité du sujet ; seuls quelques candidats, qui ont commencé par la dernière partie, semblent avoir manqué de temps.

Le sujet propose des situations contextualisées, simples, intéressantes et de natures diverses, qui mettent en œuvre un large éventail de notions du nouveau programme de mathématiques, généralement peu complexes, et proposent un questionnement dont le degré de difficulté est plus ou moins important.

Les première et deuxième parties mettent la focale sur les savoirs relevant des programmes de collège et abordent des thèmes très larges. De par la place accordée aux champs géométrique, graphique et statistique dans les différents exercices, l'accent est mis sur l'importance de ces savoirs mathématiques et donc sur la nécessité de les maîtriser. Ces deux parties ont ainsi permis de repérer les candidats disposant d'un bagage mathématique correspondant aux attendus du collège. Le thème de l'algorithmique a fait son entrée lors de cette session, ce qui souligne l'intérêt qui doit lui être porté dans le cadre de l'enseignement.

La troisième partie aborde le volet didactique concernant les connaissances opératoires des cycles 2 et 3, plus spécifiquement au niveau des compétences que les élèves de l'école primaire doivent maîtriser.

De manière générale, le sujet est apparu accessible aux candidats et leur a permis de mettre en avant leurs compétences. Toutefois, certains domaines se révèlent fragiles au niveau des savoirs : utilisation du calcul littéral, du tableur, maîtrise du langage mathématique de base, connaissance des outils afférents aux statistiques, résolution d'équations ou inéquations.

La partie 1 reçoit un bon écho de la part des candidats, c'est la partie 2 qui s'avère la moins bien traitée en raison d'une exigence de savoirs techniques plus importante.

Par ailleurs, il a été signalé chez quelques candidats un déséquilibre important dans le traitement, d'une part des deux premières parties, et, d'autre part de la troisième partie.

Le manque de clarté dans les démarches et les raisonnements, des justifications pauvres, imprécises, l'absence d'un vocabulaire mathématique adapté apparaissent souvent dans les commentaires des correcteurs.

De même, plus spécifiquement attachée à la partie 3, une réelle fragilité pour synthétiser une preuve, pour apporter une justification concise et précise, est mise en avant. En effet, les correcteurs pointent des explications longues et « embrouillées », une analyse superficielle des erreurs des élèves, des réponses ne ciblant pas l'essentiel et pouvant noyer les bonnes idées dans un flot d'informations de nature descriptive, et des argumentations qui sont davantage des constats généraux des stratégies développées par les élèves (« il a compris ») qu'une véritable réflexion approfondie sur les compétences et démarches mises en jeu.

Pour un certain nombre de candidats, les techniques sont maîtrisées, mais le sens didactique caché derrière les notions enseignées n'est pas appréhendé.

Les correcteurs soulignent le bon niveau de qualité des copies corrigées pour ce qui concerne la présentation mais certains s'étonnent devant le manque de soin apporté parfois à la graphie, l'orthographe et la syntaxe.

### b) Bilan des réponses des candidats, partie par partie.



## Partie 1

Le problème traite de l'aménagement d'un jardin et comprend trois études.

- Partie A : Projet d'aménagement – Calcul d'un périmètre et d'aires de différentes parties du jardin.
- Partie B : Plantations – Calcul d'un pourcentage et résolution d'une inéquation.
- Partie C : Étude d'un agrandissement du potager – Calcul d'une aire, utilisation d'un tableur, lectures graphiques.

Cette partie a été globalement la mieux traitée avec un bon niveau de réussite pour l'ensemble des candidats.

- Dans la **partie A**, les valeurs arrondies demandées n'ont pas toujours été données ou ont comporté des erreurs. Beaucoup de candidats assimilent la valeur décimale affichée par leur calculatrice à la valeur exacte. Les formules d'aires ne sont pas toujours connues, en particulier celle du disque, et des confusions entre aire et périmètre sont remarquées.
- Dans la **partie B**, la méthode experte de résolution d'une inéquation est très peu mobilisée mais le raisonnement tenu n'est pas pour autant incorrect et prend appui sur une démarche logique.
- La **partie C** comporte de nombreuses erreurs dans les questions impliquant l'utilisation du tableur et la question relative au choix d'une formule à saisir dans une cellule a été très peu traitée ; cela traduit une faiblesse et une difficulté des candidats dans la maîtrise de l'outil.

## Partie 2

Cette partie est constituée de quatre exercices indépendants.

- L'exercice 1 est un Vrai/Faux pour lequel chacune des quatre affirmations doit être justifiée.
- L'exercice 2 interroge le domaine des statistiques.
- L'exercice 3 porte sur le thème de l'algorithmique.
- L'exercice 4 prend appui la notion de vitesse moyenne.

Il s'agit de la partie la moins bien réussie : elle repose sur la mobilisation de notions mathématiques plus délicates.

### **Exercice 1 :**

- De nombreux candidats se contentent de justifier les quatre affirmations en utilisant des exemples numériques. Cette démarche n'est pas toujours suffisante. De ce fait, dans les deux derniers cas, l'argumentation est très souvent incomplète et manque de rigueur.
- Des erreurs ont été relevées dans l'interprétation des pourcentages (conclusion erronée dans la nature de l'évolution).

### **Exercice 2 :**

- Cet exercice montre une maîtrise correcte des outils statistiques, en particulier celui relatif à la moyenne.
- Les connaissances touchant les paramètres médiane et étendue sont moins stabilisées, et font apparaître des lacunes au niveau des définitions ; l'étendue est ainsi exprimée avec un intervalle.
- L'interprétation de la médiane est très peu présente ou formulée de manière erronée.
- **Peu de candidats ont montré de l'aisance pour calculer correctement le volume de pluie correspondant au volume d'un pavé droit.**

### Exercice 3 :

On note peu d'erreurs dans cet exercice.

Il est juste à signaler que de bons candidats n'ont pas traité cet exercice, ce qui révèle une absence de connaissances dans le domaine de l'algorithmique.

De même, si la réponse « rectangle » est obtenue pour un grand nombre de candidats, le mot « losange » apparaît moins facilement au profit de celui de « parallélogramme », sans doute en raison d'une connaissance moins assurée de la notion de losange.

### Exercice 4 :

Très peu de candidats ont abordé cet exercice. La lecture de l'énoncé en a sans doute rebuté ou découragé un certain nombre et certains n'en ont pas compris le sens. Ce constat met en lumière la difficulté à manipuler les expressions littérales et un manque de maîtrise de la résolution des équations et inéquations.

## Partie 3

Il s'agit de trois situations indépendantes mettant en jeu la multiplication dans plusieurs domaines relevant des cycles 2 et 3 de l'école primaire, à savoir :

- la mobilisation dans le cadre d'un problème ;
- les compétences mobilisées par les élèves pour résoudre des problèmes simples ;
- les procédures utilisées pour multiplier un nombre décimal par 100 ;
- la technique opératoire.

La grande majorité des candidats s'est emparée de cette partie. Toutefois, les erreurs des élèves ne sont pas toujours repérées, les analyses de celles-ci sont souvent superficielles. Une relative redondance au niveau des justifications et une formulation maladroite des procédures utilisées sont souvent remarquées par les correcteurs. Les candidats se contentent de décrire les procédures sans les analyser correctement. Certains se perdent dans des explications et des phrases interminables.

Une présentation des réponses à l'aide d'un tableau augmenterait leur lisibilité et rendrait l'argumentation plus rigoureuse.

#### Situation 1

- Les compétences développées se résument parfois uniquement à « il a compris le sujet » ou « il a fait une phrase réponse ».
- Le fait de jouer sur les variables didactiques n'a pas été pensé. Ainsi, la proposition prenant appui sur un changement de données a été choisie par très peu de candidats.
- Le mot « compétence » a été diversement interprété par les candidats – compétence du socle, compétence mathématique, compétence littéraire – mais chaque interprétation a été prise en compte.

#### Situation 2

- Les compétences sont identifiées mais le vocabulaire utilisé manque de richesse et de précision.
- Pour décrire la procédure concernant la multiplication par 100, de nombreux candidats évoquent un décalage de la virgule et non le changement de positionnement des chiffres (numération de position) ; ils présentent uniquement un algorithme mais ne voient pas la théorie sous-jacente. La question est soit peu réussie, soit non abordée ; les justifications sont peu satisfaisantes. Plusieurs candidats affirment qu'Eugénie s'est trompée car ce ne sont pas les chiffres qui se déplacent mais la virgule.

#### Situation 3

- Des candidats n'ont pas pris conscience des erreurs figurant dans certaines multiplications posées.
- La description des erreurs des élèves est satisfaisante mais la raison même du « décalage » ne semble pas perçue.

- Les stratégies de remédiation proposées sont parfois pauvres et se limitent à des accompagnements ou reformulations de la part de l'enseignant, et ne sont que peu tournées vers des propositions d'autres outils. Le moyen de contrôle privilégié semble être le recours à la calculatrice, qui apportera un sens limité à l'élève ; peu de candidats ont fait référence à l'ordre de grandeur.

### c) Étude des points retirés

Le texte de référence précise que « 5 points au maximum pourront être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat ».

- + Dans l'ensemble, la présentation des copies est signalée comme étant de bonne qualité, avec un niveau en orthographe jugé satisfaisant. Cependant, la qualité de l'écriture, l'absence de réponse claire, l'orthographe dans une moindre mesure sont parfois reprochées. Des candidats ont également été sanctionnés en raison de notions grammaticales malmenées, entre autres au niveau de l'accord du participe passé : « il s'est faire » - il a fait une erreur » - « il n'a pas acquérit » - « il a utiliser »
- + Au niveau des mathématiques, les candidats ont aussi été pénalisés en raison de nombreuses erreurs : arrondis, conversions d'unités abusives (longueur en unité de volume ou contenance), usage abusif du symbole de l'égalité, notations erronées.

### d) Notes éliminatoires

On dénombre 93 candidats sur 2356 candidats présents à l'épreuve – soit 3,95 % des candidats – ayant obtenu une note éliminatoire (note inférieure ou égale à 10 sur 40), contre 9,17% des candidats pour la session 2016.

La totalité de ces candidats obtient des notes faibles pour les deux premières parties ; la note de la troisième partie est systématiquement supérieure aux deux autres avec souvent un écart important.

Cette année, une note éliminatoire révèle en général chez le candidat :

- un nombre important de questions non ou mal traitées dans les deux premières parties, qui mettent en exergue la grande fragilité du bagage théorique, une méconnaissance des bases mathématiques inhérentes aux notions enseignées dans le premier degré, des lacunes importantes dans l'ensemble des domaines concernés par le sujet ;
- un vocabulaire mathématique pauvre ;
- des raisonnements, lorsqu'ils apparaissent, erronés ;
- une faiblesse sur le plan de la didactique avec de nombreuses erreurs dans l'analyse des productions des élèves ainsi que dans les justifications apportées ;
- une présentation laissant à désirer (soin – écriture – orthographe).

## 6. Observations relatives aux contenus des copies

Le jury attire l'attention des candidats sur certains points.

### 1. Fragilités relevées dans les connaissances mathématiques

- Notion de valeur exacte, manipulation du calcul littéral
- Confusion entre chiffre et nombre
- Multiplication des nombres décimaux (technique non maîtrisée)

- Conversion des unités :  $10\text{m}^2 = 100\text{m}^3$  ;  $1000\text{cm}^2 = 1\text{dm}^3$
- Distinction entre différentes grandeurs (longueurs, aires, volumes)
- Détermination d'un pourcentage d'évolution
- Définition des paramètres d'une série statistique, en particulier celle de la médiane, et non maîtrise du calcul d'une moyenne pondérée
- Formules des aires de figures élémentaires
- Vocabulaire et notations mathématiques approximatifs ou erronés : confusion entre les notations  $AB$ ,  $[AB]$  et  $(AB)$

## 2. Erreurs d'ordre didactique

- Justification d'un résultat générique par le biais d'un exemple
- Multiplication d'un nombre décimal par une puissance de 10 en considérant que la bonne technique consiste à déplacer la virgule

## 3. Erreurs graves rencontrées sur le fond mathématique

- Confusion entre double et carré
- Utilisation du symbole « = » pour donner une valeur approchée
- Mécanismes opératoires : «  $3/4 + 1/3 = 4/7$  »
- Confusion entre périmètre et aire
- Sens d'une formule : « Le périmètre d'un rectangle est égal à  $l^2 \times L^2$  »
- Sens du symbole de l'égalité :
- «  $100\text{€} - 30\% = 70\text{€}$  » ; «  $2600 - 25\% = 1950$  » ; «  $2 \times 3 = 6 + 7 = 13$  »
- Expressions mathématiques incorrectes :
- « Résoudre une addition »

## 4. Obstacles et difficultés d'ordre général

- Maîtrise insuffisante du calcul littéral et des fonctionnalités du tableur
- Difficulté à justifier un résultat sans raisonner sur des cas particuliers
- Difficulté à mettre en équation un problème ainsi que mener la résolution
- Manque de concision et de clarté dans un raisonnement : éléments essentiels non dégagés, perdus dans un flot d'informations

## 7. Préconisations

On peut distinguer quatre domaines sur lesquels les candidats devront faire porter leurs efforts :

- maîtrise de certains savoirs et savoir-faire mathématiques ;
- clarté, rigueur, cohérence ;
- développement des connaissances didactiques ;
- rédaction de la copie.



## 1. Maîtrise de certains savoirs et savoir-faire mathématiques

- Différencier les notions de valeur exacte et valeur approchée.
- Mobiliser le calcul algébrique dans le cadre d'une résolution de problème.
- Savoir interpréter le coefficient multiplicateur pour déterminer un pourcentage d'évolution.

## 2. Clarté, rigueur, cohérence

- Répondre aux questions posées en respectant les consignes.
- Rédiger une argumentation structurée, en spécifiant uniquement les éléments clés.
- Écrire une phrase pour formuler la réponse.
- Prendre le temps de relire sa copie afin de s'astreindre à identifier les erreurs.
- Utiliser un vocabulaire mathématique adapté.

## 3. Développement des connaissances didactiques

- Développer une réelle réflexion sur une stratégie appliquée par un élève, qui s'oriente vers l'analyse de la procédure et dépasse le stade descriptif.  
*Ce point est spécifié de manière récurrente dans les rapports de jury.*

## 4. Rédaction de la copie

- Soigner la graphie : un professeur des écoles se doit d'être lisible par tous les enfants.
- Souligner les titres d'exercices, avoir recours à de la couleur pour bien mettre en évidence les différentes parties et sous-parties.
- Éviter de répondre à plusieurs questions de manière concomitante.
- Mettre davantage en évidence les résultats.
- Respecter les accords grammaticaux.
- Utiliser des symboles mathématiques corrects.



## II. Epreuves orales d'admission

### A. Première épreuve orale : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

#### 1. Analyse des dossiers remis par les candidats

##### a) *Forme et qualité de la construction*

L'arrêté du concours du 19 avril 2013 précise que « le candidat remet au jury un dossier de dix pages au plus ». La très grande majorité des candidats respecte bien cette consigne. Les dossiers sont pour la plupart bien structurés, lisibles pour le jury, et font apparaître clairement les fondements théoriques du sujet et la séquence pédagogique attendue.

Le jury accueille négativement certains dossiers qui ne respectent pas le cahier des charges prévu par l'arrêté du concours : un dossier comportant plus de dix pages, des fondements scientifiques inexistantes, ou l'absence d'une séquence pédagogique complète.

Le jury rappelle aux candidats que l'arrêté du concours prévoit la présentation d'une séquence pédagogique, et non d'une ou de deux séances choisies. S'il est difficile de respecter à la fois la contrainte du format de dix pages et la présentation d'une séquence complète, la cohérence d'ensemble de la séquence doit être lisible pour le jury.

De nombreux candidats font le choix d'une présentation synthétique de la séquence sous la forme d'un tableau détaillé, puis d'un développement plus ou moins étayé de chacune des séances. Cette option est accueillie favorablement par le jury qui dispose alors de l'ensemble des éléments de la séquence et peut donc en évaluer la cohérence, la pertinence et les limites.

D'autres défauts peuvent se révéler préjudiciables dans l'évaluation du candidat :

- un dossier trop peu fourni, qui ne permet pas de bien saisir l'objectif pédagogique de la séquence,
- la superficialité des fondements scientifiques, laissant penser que le candidat s'est contenté de recopier une série d'informations sur son sujet sans une réelle appropriation et une mise en perspective avec la séquence pédagogique,
- un plagiat des ressources disponibles sur Internet, et notamment des séquences proposées sur le site Eduscol qui ne permet donc pas d'évaluer la capacité du candidat à construire lui-même des situations d'apprentissage efficaces.

A contrario, les meilleurs candidats font preuve d'une réflexion sur leur sujet qui relie de manière cohérente et assurée les connaissances scientifiques et les choix didactiques, bien retranscrits dans leur dossier.

Ils proposent une séquence pédagogique fondée sur la construction de situations d'apprentissage efficaces pour les élèves, et adaptées à leurs capacités.

Leur dossier est paginé, présenté en « justifié », sans erreur orthographique ni syntaxique, et la présence d'un sommaire contribue à la clarté de leur propos.

##### b) *Support numérique du dossier*

Le dossier papier remis par le candidat peut être éventuellement accompagné d'un support CD. Environ un tiers des candidats a fait ce choix lors de la session 2017. Pour près de la moitié d'entre eux, le CD accompagnait un dossier conçu dans l'un des domaines artistiques. Il s'agit effectivement des domaines qui se prêtent le plus à cet usage.

Le jury rappelle que le support numérique ne peut en aucun cas servir d'annexes au dossier papier, et ne doit donc comporter aucun document nouveau.

Cette exigence limite donc l'usage du support numérique aux documents iconographiques présents en miniature dans le dossier et dont il serait nécessaire de disposer d'une version agrandie, aux pistes audio clairement citées dans le dossier, et aux vidéos utilisées dans le cadre de la séquence pédagogique.

Certains candidats ont détourné l'usage du CD en proposant des images de supports de travail pour les élèves (fiches d'exercices, leçons, fiches d'évaluations...) ou de fiches de préparation. Le jury a accueilli défavorablement cet abus qui dessert inmanquablement le candidat, et rappelle, à toutes fins utiles, qu'une fiche d'exercices, même produite en format *jpeg*, n'est pas un document iconographique.

Le jury tient à préciser que le fait d'accompagner son dossier papier d'un support numérique relève d'un choix personnel du candidat. Ce choix est pertinent dès lors qu'il apporte une réelle plus-value au dossier papier : musique évoquée dans le dossier, reproduction d'une œuvre d'art dont les détails importent pour le propos du candidat. Trop de candidats semblent estimer, à tort, qu'il leur serait préjudiciable de ne pas utiliser cette option, à l'heure du numérique éducatif. En aucun cas il ne s'agit d'un attendu du jury, qui regrette souvent un usage artificiel du CD.

## 2. Présentation du dossier par le candidat

*Il est rappelé aux candidats que seuls les documents remis par le jury (dossier papier du candidat et, le cas échéant, support CD) peuvent être utilisés au cours de l'épreuve. Aucun autre support n'est autorisé, de quelque nature que ce soit. (productions, dispositifs, instruments, enregistrements, notes personnelles, etc.)*

Le format de l'épreuve est aujourd'hui bien intégré. Ces vingt premières minutes sont très importantes, et peuvent permettre à certains candidats de commencer à démontrer, à travers leur présentation, une réelle capacité à problématiser et prendre de la hauteur sur un sujet.

La grande majorité des candidats respecte bien le temps imparti, en utilisant entre dix-huit et vingt minutes pour présenter leur dossier. Rares sont ceux qui cherchent encore à combler le temps, ce qui leur est toujours préjudiciable.

Le jury apprécie lorsqu'un candidat expose clairement son plan, surtout lorsque celui-ci diffère du dossier papier. Le jury insiste encore cette année sur la nécessité d'éviter l'écueil de la répétition, de la paraphrase, ou de la lecture du dossier. Les présentations trop linéaires, les récitations d'un texte appris par cœur, ou la lecture, page après page, du contenu du dossier sont jugées très défavorablement par le jury, qui a déjà pris connaissance du dossier du candidat.

Il est au contraire attendu des candidats une première mise en perspective de leur dossier. Le jury conseille aux candidats de ne pas suivre systématiquement le plan de leur dossier, mais de construire une présentation orale structurée selon une problématique propre. Les meilleurs candidats alternent d'ailleurs assez naturellement les fondements scientifiques et les pistes pédagogiques tout au long de leur présentation.

Il est rappelé aux candidats que conformément à l'arrêté du concours, la présentation de leur dossier ne peut faire l'impasse sur les fondements scientifiques de leur sujet.

Le choix d'utiliser son CD lors de la présentation orale appartient au candidat et à ce titre, il doit s'être assuré au préalable du bon fonctionnement de son matériel. Le temps nécessaire au démarrage de l'ordinateur doit être anticipé et ne peut être ajouté au temps de présentation prévue par l'arrêté du concours. Souvent source de stress, l'usage du CD doit être réfléchi et apporter une plus-value à la présentation orale du candidat.

Le jury insiste cette année encore sur des marqueurs essentiels de la communication orale : une expression fluide, syntaxiquement correcte, une voix assurée, un registre de langue adapté, un langage maîtrisé. Il est toujours regrettable (et durement sanctionné par le jury) que des candidats usent d'un langage familier à la limite de la correction, ou ne parviennent pas à maîtriser, tout au long de leur discours, une émotion qui ne s'estompe pas, laissant entrevoir des difficultés dans le positionnement d'un futur professeur.

Les meilleurs candidats ont, par leur posture, démontré une capacité à convaincre, à travers un exposé certes préparé, mais ne tombant jamais dans la récitation malheureuse.

### 3. Entretien avec le jury

La deuxième partie de l'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury, fondé sur les différents aspects du dossier (aux niveaux scientifique, pédagogique et didactique), et un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine choisi par le candidat.

#### a) *Connaissances du sujet et de la discipline choisie*

Les meilleurs candidats se distinguent par leur connaissance du sujet traité et du domaine choisi. Il est attendu d'un futur professeur qu'il maîtrise l'ensemble de son sujet, bien au-delà des connaissances transmises aux élèves.

Le jury constate, cette année encore, une grande disparité entre les candidats. Certains, sans être d'ailleurs nécessairement des spécialistes de la discipline, en maîtrisent les concepts, quand d'autres semblent les découvrir à travers le questionnement du jury.

Il est donc nécessaire, pour réussir l'épreuve, de maîtriser les concepts scientifiques de la discipline choisie, quelle qu'elle soit. Le jury constate en effet des faiblesses particulières dans certaines disciplines, comme l'enseignement moral et civique ou les arts visuels. Les notions de *droits et devoirs*, de *préjugé*, de *discrimination* ou les concepts de *couleur* ou de *volume* doivent pouvoir être définis, en allant au-delà de leur simple acception courante.

L'entretien élargit systématiquement le sujet retenu, par un questionnement dans le domaine choisi par le candidat. S'il n'est pas demandé aux candidats une maîtrise universitaire de la discipline qu'ils ont choisie, le jury attend toutefois de solides connaissances, montrant l'intérêt porté à la discipline. Ainsi, un candidat spécialiste du Moyen-Age doit pouvoir répondre à des questions sur les grandes figures historiques des autres périodes. Un candidat proposant un sujet sur l'égalité filles-garçons doit s'attendre à être également interrogé sur le fondement de la loi ou la laïcité.

La session 2016 du concours est la première session prenant appui intégralement sur les nouveaux programmes 2015, en maternelle comme en élémentaire, conduisant à deux remarques :

- Si le jury constate une assez bonne appropriation des programmes dans le domaine choisi, certains candidats se réfèrent encore aux éléments de progression de 2012. Il est rappelé aux candidats que leur première obligation en tant que professeur des écoles sera la mise en œuvre des programmes nationaux et qu'il ne leur appartient pas de choisir un sujet ou un autre en fonction de leurs convictions propres.
- La connaissance des programmes dans le domaine choisi doit être exhaustive. Le jury attend des candidats qu'ils puissent situer la notion abordée tout au long du parcours de l'élève à l'école primaire. Le jury interroge systématiquement le candidat sur la transposition de son sujet, de son domaine ou d'une démarche particulière dans un autre cycle.

Si l'intérêt personnel pour un sujet peut être à l'origine du choix du candidat, il est important de garder en vue l'enseignement de la discipline auprès de jeunes élèves. L'école primaire n'a pas vocation à former des spécialistes d'une discipline, mais, à travers les connaissances et les compétences qui leur sont spécifiques, à accompagner la maîtrise progressive des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Aussi, il est essentiel que les candidats situent le rôle de leur sujet dans la maîtrise du socle, en allant au-delà de la simple récitation des domaines et compétences associées.

Les meilleurs candidats ont su opérer des allers-retours pertinents entre les attendus des programmes et les compétences du socle dans les cinq grands domaines qui le composent.

#### b) *Séquence pédagogique présentée*

Le jury rappelle que l'arrêté du concours prévoit « la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière. » Il est donc attendu des candidats qu'ils décrivent une suite coordonnée de séances d'enseignement visant un objectif d'apprentissage clairement identifiable. Les documents tels que les supports élèves, et documents utilisés par le maître, doivent être présents dans les dix pages du dossier papier, suffisamment lisibles et explicites pour en comprendre l'usage.

Cette année encore, le jury observe des difficultés dans la construction d'une séquence aux séances articulées. Les candidats doivent attacher une grande importance aux transitions entre les séances. L'apprentissage doit s'envisager sur la durée, en passant par des moments particuliers que la séquence décrit. Les meilleurs candidats ont su expliciter les liens entre les différentes situations d'apprentissage qu'ils proposaient.

Si les ressources disponibles sur Eduscol sont de qualité, il n'est pas à l'avantage d'un candidat de plagier une séquence pédagogique dans son ensemble. Les ressources permettent de mieux comprendre comment organiser l'apprentissage, et peuvent en ce sens aider les candidats à construire leur propre séquence, mais le jury attend bien des candidats une proposition de séquence qui leur est propre.

Si le jury a bien conscience de la diversité des parcours, des expériences ou des observations professionnelles des candidats auprès de jeunes élèves, il attend malgré tout une certaine faisabilité dans les propositions pédagogiques. On ne peut que conseiller aux candidats de s'intéresser de près au développement de l'enfant, afin d'évaluer, même théoriquement, le degré de complexité des tâches qu'ils proposent. Ainsi, demander à des élèves de moyenne section de maternelle de légèrer un schéma d'expérience révèle de très sérieuses lacunes dans les connaissances élémentaires attendues d'un candidat à l'enseignement, clairement rédhibitoires dans le cadre du concours.

Le jury est attentif aux dispositifs de travail des élèves, comme aux démarches d'enseignement. Il constate avec plaisir qu'une majorité des candidats a bien cerné la nécessité de différencier l'enseignement. Les réponses apportées sont d'ailleurs de plus en plus convaincantes au fil des sessions, preuve d'un travail préparatoire de bonne qualité.

Le jury attire l'attention des candidats sur les difficultés ordinaires des élèves. Si les troubles des apprentissages semblent faire l'objet d'une attention quasi systématique des candidats, il ne faut pas oublier la difficulté inhérente à l'apprentissage dans l'ordinaire de la classe. Catégoriser les élèves en fonction de troubles avérés ou supposés masque une réalité qui doit être connue : tous les individus n'apprennent pas de la même manière et en même temps ; tous les élèves ne rencontrent pas les mêmes obstacles. Il faut donc identifier ces obstacles et prévoir, en amont, la réponse adaptée pour que chacun d'eux puisse les surmonter.

Les meilleurs candidats proposent en outre des démarches d'apprentissage qui s'affranchissent d'un modèle transmissif dont ils ont bien cerné les limites. Le jury apprécie lorsqu'un candidat alterne les modalités de transmission du savoir et justifie ses choix par l'objectif visé ou sa connaissance du développement et des besoins de ses élèves.

La question de l'évaluation est également régulièrement abordée. La séance d'évaluation en fin de séquence demeure l'option la plus fréquemment choisie par les candidats. La réforme de l'évaluation, en cours dans notre système éducatif, doit pourtant donner lieu à une première réflexion chez les candidats, sur le fond comme la forme de l'évaluation proposée.

### *c) Connaissances en sciences de l'éducation*

Le jury précise que les attentes concernant le domaine des sciences de l'éducation dépassent les seules connaissances théoriques. En effet, les modèles théoriques servent à la construction des séquences pédagogiques, et en justifient l'orientation. C'est donc au cœur même de la séquence présentée que le candidat peut faire la preuve de sa juste connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage.

Les références majoritairement évoquées par les candidats restent Piaget et Vygotsky, dont les concepts majeurs sont cités sans pour autant être toujours bien maîtrisés. Les recherches actuelles, notamment en neurosciences, sont rarement convoquées, alors même qu'elles justifieraient certaines démarches et en écarteraient d'autres. Comme chaque année, le jury regrette ces lacunes et invite les candidats à s'intéresser davantage aux résultats de la recherche actuelle. Ceux d'entre eux qui utilisent ces références théoriques pour construire leur séquence et justifier leurs choix apportent à leur dossier une plus-value indéniable.

### *d) Communication et posture*

La très grande majorité des candidats adopte une posture et un vocabulaire adaptés au positionnement d'un futur professeur des écoles. Quelques attitudes familières, désinvoltes, ou naïves, ont tout de même été relevées. Il est à noter qu'elles sont perçues très négativement par un jury qui évalue, durant la totalité de l'épreuve, la capacité d'un candidat à représenter l'institution scolaire à travers sa parole, ses actes, ses postures.



Les attitudes trop présomptueuses sont aussi à proscrire. L'excès de confiance n'est pas profitable au candidat dès lors qu'il prend la forme d'une posture dogmatique, voire, dans de rares cas heureusement, arrogante.

Le jury cherche à évaluer, au cours de l'entretien, la capacité du candidat à entrer dans un dialogue professionnel constructif. Il attend en retour une ouverture d'esprit, engageant la construction de réponses différentes de celles proposées dans le dossier. Les candidats ne doivent pas à tout prix s'arc-bouter sur des positions qu'ils pensent devoir défendre. Il ne s'agit pas pour le jury de remettre en cause systématiquement les propositions pédagogiques du candidat, mais bien plutôt d'évaluer sa capacité à prendre du recul et adopter une analyse critique des effets de sa pédagogie.

Certaines séquences pédagogiques pourtant peu convaincantes ont pu donner lieu à des échanges très pertinents au moment de l'entretien, laissant entrevoir au jury le potentiel professionnel du candidat. Plus qu'une série de questions, l'entretien est un moment d'échanges qui laisse toute sa place à l'analyse et à la réflexion des candidats, qui peuvent donc prendre le temps de construire des réponses solides et étayées.

#### 4. Remarques particulières concernant les disciplines

##### a) *Sciences et technologie*

Un tiers des candidats a choisi le domaine des sciences et technologie au cours de la session 2017. Ce domaine est vaste et nécessite, pour réussir, une bonne maîtrise de l'ensemble des notions au programme. Le jury interroge sur plusieurs d'entre elles, et cherche à évaluer le degré de maîtrise des concepts scientifiques évoqués ou sous-jacents.

Les meilleurs candidats ont présenté une séquence pédagogique dont les séances participent à répondre à un questionnement initial pertinent, dans une démarche d'investigation qui est réellement mise en œuvre avec les élèves. Il faut être capable d'illustrer cette démarche dans la présentation de la séquence, en allant au-delà d'une rhétorique connue des candidats mais dont le sens manque parfois.

L'usage pertinent des TICE dans les sciences est une dimension souvent oubliée des candidats – à l'exception des TNI dont l'usage est souvent limité à un accessoire de projection. A contrario, certains candidats n'ont pas hésité à évoquer la place (et les limites) du numérique dans la mise en œuvre de leur séquence pédagogique, ce que le jury a pu accueillir favorablement.

##### b) *Histoire, géographie*

L'ensemble du programme d'histoire doit être maîtrisé. Certains candidats, spécialistes ou passionnés par une période ou un personnage historiques, semblent décontenancés lorsque le jury les interroge sur un autre sujet. C'est pourtant bien l'ensemble des grandes périodes historiques, leurs caractéristiques, les personnages, dates et événements majeurs que les candidats doivent maîtriser, en allant au-delà des attendus de l'école élémentaire. Il en va de même pour les grands ensembles géographiques, et les concepts clés de la géographie, trop souvent méconnus.

Les meilleurs candidats ont su dépasser le modèle transmissif des connaissances pour proposer des démarches fondées sur l'investigation, la recherche, le questionnement. Le jury apprécie lorsque la séquence proposée permet de construire des compétences allant au-delà de la seule transmission de connaissances. La question de l'évaluation en histoire et en géographie doit être abordée. Le jury invite les candidats à s'interroger sur la place de l'évaluation sommative, l'évaluation des connaissances acquises, et à mettre en lien les connaissances, les compétences spécifiques de la discipline, et les domaines du socle.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux documents et ressources utilisés dans le cadre de la séquence. Il convient d'être attentif au respect des droits d'auteur, ainsi qu'à la nature même des documents proposés aux élèves.

##### c) *Enseignement moral et civique*

Le jury constate une grande disparité dans la qualité des prestations des candidats choisissant le domaine de l'enseignement moral et civique. Certains candidats semblent choisir ce domaine par défaut, estimant, à tort, qu'il requiert moins de connaissances scientifiques que certains autres. Le jury met en garde l'ensemble des candidats contre cette fausse représentation. L'enseignement moral et civique regorge de concepts difficiles dont il faut maîtriser les nuances.

Comme dans toutes les disciplines, l'ensemble du programme doit être maîtrisé. Ainsi, il n'est pas acceptable qu'un candidat ayant choisi un sujet sur la différence au cycle 2 se retrouve en grande difficulté lorsqu'il est interrogé sur la citoyenneté européenne ou le parcours citoyen.

Le jury attire l'attention des candidats sur le choix de leur sujet dans ce domaine. Trop de sujets autour de l'égalité filles-garçons, du harcèlement ou des discriminations sont traités de manière trop naïve, ou dépassent rarement la transmission de préceptes et de lieux communs.

Les meilleurs candidats problématisent leur sujet et construisent des connaissances et des compétences solides avec les élèves, dans des démarches actives qui dépassent, sans pour autant la délaissier entièrement, la seule transmission des savoirs.

#### d) *Pratiques artistiques et histoire des arts*

De plus en plus, et c'est une bonne chose, les candidats qui choisissent les disciplines artistiques ne sont pas nécessairement eux-mêmes investis dans une pratique personnelle, mais présentent une appétence particulière qui les rend sensibles à leur enseignement. Cette remarque est particulièrement vérifiée dans le domaine de l'éducation musicale. La curiosité culturelle des candidats est appréciée par le jury, de même que leur capacité à s'appuyer sur une expérience vécue. Ainsi, le jury attend des candidats une bonne connaissance des auteurs, des concepts fondamentaux de la discipline et des illustrations concrètes.

En arts visuels, les meilleurs candidats peuvent définir et illustrer les concepts de créativité, les principaux éléments plastiques d'une œuvre, et construisent une séquence consacrée à des apprentissages et/ou une production. Le choix des œuvres est essentiel et doit être parfaitement justifié. Il est inutile de chercher à tout prix l'originalité dans ce choix, au risque de perdre de vue les attentes institutionnelles. En histoire des arts, les meilleurs candidats ont su mettre en lien les œuvres choisies avec les autres enseignements, et développer une démarche complémentaire.

De manière générale, la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle doit être davantage travaillée par les candidats.

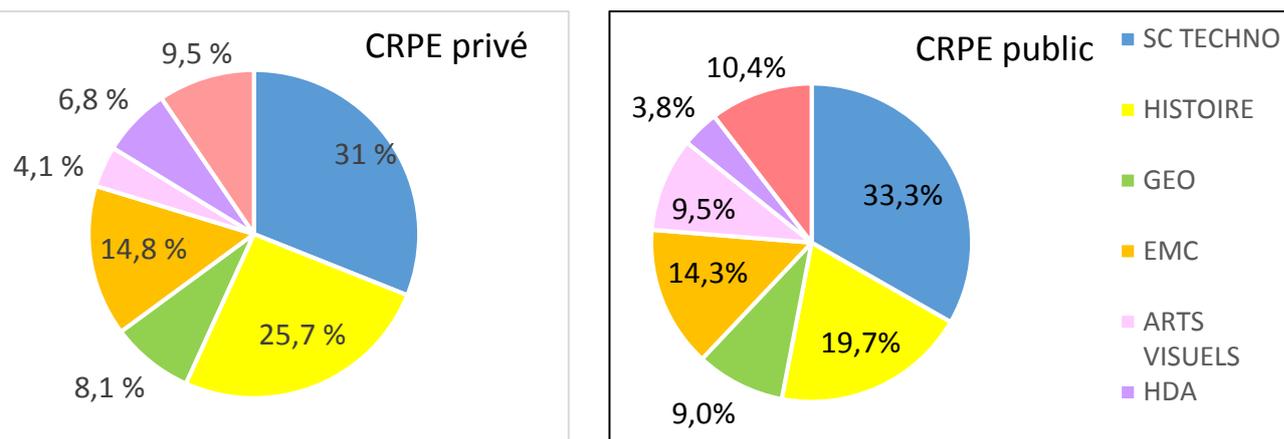
### 5. Conclusion : conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de préparer la première épreuve orale en étant attentifs à la forme du dossier présenté, aux connaissances pédagogiques et didactiques développées, et à la qualité de leur présentation. De manière générale, les conseils que le jury formule aux candidats sont les suivants :

- présenter un dossier structuré, bien organisé, respectant les contraintes formelles, lisible et irréprochable concernant la maîtrise de la langue écrite ;
- s'entraîner à la présentation orale, pour un exposé fluide et problématisé ;
- maîtriser l'ensemble du programme de sa discipline, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- être en capacité de situer son sujet dans le parcours de l'élève de la maternelle au CM2, les prérequis et les prolongements dans le cadre des programmes et du socle commun ;
- travailler et approfondir les concepts scientifiques de son dossier et plus généralement du domaine choisi, quel qu'il soit ;
- bien distinguer compétences et objectifs dans la séquence proposée ;
- adapter les exigences aux capacités des élèves par une bonne connaissance du développement de l'enfant ;
- proposer des dispositifs de différenciation ;
- envisager le rôle de l'évaluation dans l'apprentissage ;
- être en position d'écoute envers le jury, et proposer des réponses constructives et adaptées à la fonction visée, sans chercher à tout prix à répondre à une question dont on ignore tout ;
- montrer des capacités à prendre du recul, analyser et faire évoluer ses propositions pédagogiques.

### 6. Éléments statistiques de l'épreuve

## Répartition des dossiers présentés par champ disciplinaire



## Tableau général des notes obtenues par discipline

### - Epreuve 1 CRPE Privé

Concours externe privé									
Présentation de dossier	SC TECHNO	HISTOIRE	GEO	EMC	AV	HDA	ED MUS	Epreuve consolidée	
Moyenne	13,91	40,48	44,24	38,83	35,64	27,00	40,20	42,14	40,36
Min	4,50	22,00	17,00	17,00	13,00	21,00	25,00	29,00	13,00
Max	20,00	60,00	60,00	59,00	54,00	33,00	53,00	60,00	60,00
AB	2	1	0	0	0	1	0	0	2

### - Epreuve 1 CRPE Public

Concours externe public									
Présentation de dossier	SC TECHNO	HISTOIRE	GEO	EMC	AV	HDA	ED MUS	Epreuve consolidée	
Moyenne	13,38	37,63	39,31	36,31	37,30	36,36	38,13	37,83	
Min	1,00	2,00	6,00	2,00	7,00	7,00	6,00	10,00	2,00
Max	20,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
AB	38	16	2	3	6	3	4	0	34

3 <sup>ème</sup> concours public									
Présentation de dossier	SC TECHNO	HISTOIRE	GEO	EMC	AV	HDA	ED MUS	Epreuve consolidée	

Moyenne	<b>13,38</b>	<b>36,12</b>	<b>47,25</b>	<b>29,20</b>	<b>33,67</b>	<b>37,30</b>	<b>34,00</b>	<b>35,33</b>	<b>35,56</b>
Min	1,00	24,00	42,00	15,00	15,00	7,00	24,00	21,00	15,00
Max	20,00	60,00	54,00	50,00	57,00	60,00	53,00	60,00	60,00
AB	4	2	0	0	0	0	0	2	4



## B. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

### 1. Enseignement de l'EPS

Le jury souligne le bon niveau de préparation des candidats. Il note la prise en compte des remarques formulées dans le rapport du jury 2016.

Les textes officiels qui organisent l'éducation physique dans le premier degré sont connus et les propositions de réponses aux sujets concernant chacun des niveaux d'enseignement sont étayées. Le jury observe cependant que la majorité des candidats prend mieux la mesure des spécificités de l'enseignement aux élèves de l'école maternelle. Pour autant, les connaissances restent trop souvent parcellaires et inégales. La connaissance du développement de l'enfant de cette tranche d'âge sur les plans cognitifs, sociaux et moteurs est fondamentale. Les textes réglementaires incontournables en EPS notamment la circulaire 99-136 du 21 septembre 1999 concernant les sorties scolaires et la circulaire 2011-090 du 7 juillet 2011 concernant l'enseignement de la natation restent trop largement méconnus.

Les candidats répondent de manière argumentée sur la place de l'EPS dans l'éducation à la santé. Pour beaucoup de candidats, la contribution de l'éducation physique et sportive à l'éducation à la santé se résume aux bonnes habitudes de pratique physique. Les très bons candidats analysent les différentes composantes de la santé pour les contextualiser et les rendre opérationnelles dans leurs propositions pédagogiques.

Les réponses aux questions portant sur les pratiques sportives personnelles du candidat et sur les différents types d'activités sportives qu'il peut encadrer ou animer sont d'autant plus pertinentes qu'elles s'appuient sur l'analyse des propres pratiques d'activités physiques du candidat.

#### a) Réponses du candidat au sujet

Les sujets proposés sont libellés selon une structure identique.

Ils indiquent tous :

- l'objectif (cycle 1) ou le champ d'apprentissage (cycles 2 et 3) ;
- le niveau de cycle et la classe ;
- l'activité physique, sportive ou artistique support de l'enseignement.

Les sujets exposent le constat d'un problème à caractère didactique ou pédagogique à partir duquel le candidat doit construire sa réponse et précisent le cadre de la réponse attendue (proposition de situation, d'un ensemble de situations situées dans une progression).

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant 10 minutes puis sont interrogés par le jury pendant 20 minutes. Le questionnement balaie les trois champs retenus par l'arrêté du 19 avril 2013 : la réponse au sujet, la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé puis le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut encadrer ou animer.

Les activités retenues comme support des sujets proposés aux candidats sont celles publiées le 1er juin 2017 : activités athlétiques (les courses et les lancers), la natation, les jeux et les sports collectifs, les activités gymniques à l'exclusion de l'acrosport.

L'argumentation des propositions est un élément important dans la constitution de la note. Un candidat proposant seulement la mise en activité des élèves par un aménagement du milieu ou des règles du jeu ne peut espérer une très bonne note. Tout d'abord il importe de bien identifier les élèves auxquels on s'adresse. La prise en compte de leur niveau de développement aux plans cognitif, moteur, relationnel et affectif et des modes d'apprentissages à privilégier revêt une grande importance pour faire des propositions de mises en œuvre réalistes. Par exemple, les meilleurs candidats interrogés sur le cycle 1 montrent qu'ils tiennent compte du développement des élèves à trois, quatre ou cinq ans. Ils proposent des modalités d'organisation et d'apprentissage spécifiques à la tranche d'âge considérée.

Les candidats obtenant de bonnes notes envisagent le rôle de l'enseignant au-delà de la proposition d'une situation ou de l'aménagement du milieu. Ils montrent qu'ils ont compris la complexité de l'action de l'enseignant, tant dans la conception de l'enseignement : constats, hypothèses formulées à partir d'un obstacle didactique ou pédagogique rencontré, que dans l'acte d'enseigner : le maître est actif et disponible pour réguler la séance, il dispose de solutions pour simplifier ou complexifier ce qu'il a proposé en fonction des ressources, des besoins et des niveaux des élèves.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient spécialistes des APSA, mais ils doivent pouvoir utiliser un cadre d'analyse didactique des activités permettant de proposer une réponse cohérente et réaliste dans le cadre de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré. Ils doivent à minima connaître la logique interne des activités : le jury a été surpris de rencontrer des candidats ignorants les jeux de relais, ne connaissant pas les termes de « pied d'appel » en athlétisme, ou celui de « composition » en danse. D'autre part les grands enjeux éducatifs relatifs aux objectifs en maternelle et aux champs d'apprentissages aux cycles 2 et 3 sont des prérequis incontournables pour donner du sens aux enseignements proposés en EPS. La connaissance de la notion de tâche comprenant un but précis, des critères de réussite et éventuellement des manières de faire attendues constitue également un bagage indispensable. Les candidats doivent être en mesure de situer leurs propositions au sein d'un cycle d'activités suffisamment long pour envisager des apprentissages structurés. Ils doivent identifier clairement les différentes phases du cycle d'activités : phase de découverte, situation de référence, phase d'entraînement ou de structuration, phase de bilan, réinvestissement. Les candidats produisant une prestation de qualité concilient la dimension motrice des apprentissages avec l'acquisition des connaissances des attitudes constitutives des compétences attendues des élèves. L'attribution de rôles à chacun des élèves est un élément important permettant le développement de compétences qui doit être précisé dans les propositions de situations. Il est attendu des candidats qu'ils précisent la manière d'organiser les temps de travail en classe, en amont et en aval de la séance d'EPS, nécessaires pour stabiliser les apprentissages et faire acquérir des connaissances et des compétences dans les autres disciplines. Les excellents candidats proposent des dispositifs différenciés, accessibles à tous les élèves quels que soient leurs besoins éducatifs.

### *b) Entretien avec le jury*

Le jury tient particulièrement compte de la capacité des candidats à faire évoluer leurs réponses en fonction du questionnement qu'ils proposent. C'est l'objet du début de l'entretien où les premières questions du jury visent la plupart du temps à faire préciser, à faire évoluer les propositions formulées par les candidats. Le jury n'attend pas de « bonnes » réponses mais la manifestation d'une capacité à penser, de manière cohérente et argumentée, la résolution d'un problème professionnel en EPS.

Le jury souhaite que les candidats apportent des propositions intellectuellement bien construites plutôt que des réponses faisant appel à des solutions toutes faites, préétablies ou mal contextualisées.

Les demandes de précisions, les premiers questionnements peuvent porter, par exemple, sur :

- des aspects didactiques : organisation et choix des contenus d'enseignement en lien avec les hypothèses d'obstacles, structuration des tâches, des séances et des cycles d'activités ;
- des aspects pédagogiques : éléments relatifs à la sécurité des élèves, organisation des groupes, présentation des tâches aux élèves, mise en activité et en apprentissages de tous les élèves.

La majorité des candidats est bien préparée à propos de la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé. La plupart connaissent la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les très bons candidats analysent les différentes composantes de la santé pour les contextualiser et les rendre opérationnelles dans leurs propositions pédagogiques.

Cependant, le jury constate, pour le regretter, que certains candidats n'envisagent la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé qu'au travers de la seule activité physique des élèves. Leurs propositions sont trop générales et n'expliquent pas suffisamment les enjeux et la contribution concrète de l'EPS dans l'éducation à la santé, dans toutes ses dimensions.

Les candidats ont fait le choix de traiter cette thématique soit au cours de leur exposé, soit au cours de l'entretien. Le jury a systématiquement abordé cette thématique lors de l'entretien.

La dimension d'élargissement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou au type d'activités qu'il peut encadrer ou animer est obligatoirement abordée par le jury. Ce questionnement fait appel à l'ensemble des pratiques physiques constituant le vécu corporel du candidat. Il peut s'agir des pratiques qu'il a connues lorsqu'il était élève ou étudiant, de celles qu'il pratique ou encadre à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas de montrer que l'on est un sportif accompli, mais bien de faire appel à l'analyse de ses expériences positives ou négatives dans le domaine des pratiques physiques afin d'en retirer des éléments de réflexion, d'analyse et d'action pour son enseignement.

Le jury apprécie les analyses authentiques, reposant sur des pratiques vécues plutôt que des propositions factices ou artificielles qui ne sont pas robustes à l'épreuve du questionnement.

### *c) Conseils de préparation aux candidats*



- Lire et analyser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'ensemble des programmes, sans négliger celui de l'école maternelle.
- Connaître les enjeux et finalités de l'EPS.
- Analyser et comprendre les enjeux éducatifs des objectifs du domaine « Agir, s'exprimer, comprendre » à l'école maternelle, des compétences générales travaillées pour les cycles 2 et 3.
- Comprendre le sens des expériences corporelles proposées dans les différents champs d'apprentissage aux cycles 2 et 3.
- Organiser la pratique en sécurité pour tous les élèves.
- Concevoir le cycle d'activité proposé aux élèves sur un temps long d'au moins une dizaine de séances.
- Concevoir la progressivité les différentes phases d'un cycle d'activité en tenant compte des spécificités des élèves des cycles 1, 2 et 3.
- Pouvoir concevoir différents niveaux de réponse des élèves et proposer des variables de simplification et de complexification des tâches.
- Structurer la séance d'EPS dans le premier degré comme englobant des temps de travail en classe, avant et après la séance, au service des apprentissages en EPS et dans les autres disciplines.
- Connaître différentes modalités d'apprentissage en EPS.
- Se rendre dans des classes pour y observer des séquences d'EPS, y compris en natation, et à l'école maternelle pour bien connaître la réalité de la mise en œuvre de l'EPS en termes de contenus d'enseignement, de gestion de groupes, d'espaces, de temps et de matériel.
- Envisager la connaissance de la place de l'EPS dans l'éducation à la santé dans l'ensemble de ses dimensions.
- S'interroger sur ses pratiques physiques personnelles ou celle que l'on encadre pour en retirer des éléments pour soi-même et son enseignement.

### Exemples de sujets proposés lors du CRPE 2017

#### Exemple N°1

- Champ d'apprentissage : produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Cycle : 3
- Niveau de classe : Cours Moyen deuxième année (CM2)
- Cycle d'activité : natation
- Constat : après une trentaine de séances de natation au cycle 2, vos élèves retrouvent les bassins. A l'issue des premières séances, vous constatez que les élèves se déplacent sans aide et sans appui sur 25 mètres mais qu'ils sont peu efficaces dans l'eau et présentent rapidement des signes de fatigue.

Vous proposerez, soit les grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, soit une situation d'apprentissage que vous détaillerez, pour permettre aux élèves d'être plus efficaces.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'un cycle d'activité.

#### Exemple N°2

- Champ d'apprentissage : conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel
- Cycle : 3
- Niveau de classe : Cours Moyen première année (CM1)
- Cycle d'activité : jeux et sports collectifs

- Constat : en cours d'année scolaire, vous mettez en place un cycle d'activités jeux collectifs avec ballon. Lors des premières séances, vous constatez que la plupart des élèves montrent la volonté de s'investir dans l'activité. Toutefois, quelques élèves monopolisent la possession du ballon.

Vous proposerez, soit les grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, soit une situation d'apprentissage que vous détaillerez, permettant à tous les élèves de l'équipe de jouer ensemble.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'un cycle d'activités.

### Exemple N°3

- Objectif : communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique
- Cycle : 1
- Niveau de classe : Moyenne Section (MS)
- Cycle d'activité : danse
- Constat : à l'issue des premières séances, vous avez constaté que les élèves restaient groupés au centre de la salle durant les phases de danse.

Vous proposerez, soit les grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, soit une situation d'apprentissage que vous détaillerez, permettant aux élèves de mieux utiliser de l'espace de danse.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'un cycle d'activité.

### Exemple N°4

- Champ d'apprentissage : produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Cycle : 2
- Niveau de classe : cours élémentaire deuxième année (CE2)
- Cycle d'activité : activités athlétiques, courses
- Constat : les élèves de votre classe suivent pour la première fois un cycle d'activité courses avec obstacles. A l'issue des premières séances, vous constatez qu'un grand nombre d'élèves s'arrêtent devant les obstacles, les sautent, puis reprennent leur course.

Vous proposerez, soit les grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, soit une situation d'apprentissage que vous détaillerez, permettant aux élèves de continuer à courir malgré les obstacles.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'un cycle d'activité.

#### d) Statistiques, épreuve 2

Concours public	EPS/40		Situations professionnelles						Epreuve 2 consolidée/100	
			Exposé/20		Entretien/40		Situations professionnelles consolidées/60			
	Moyenne	22,86	Moyenne	12,38	Moyenne	23,99	Moyenne	36,41	Moyenne	59,27
	Ecart	10,61	Ecart type	4,90	Ecart type	11,03	Ecart type	15,57	Ecart type	25,31

type										
Mode	40,00	Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	60,00	Mode	100,00	
Médiane	24,00	Médiane	12,00	Médiane	25,00	Médiane	37,00	Médiane	61,00	
Min	0,00	Min	0,00	Min	0,00	Min	1,00	Min	2,00	
Max	40,00	Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00	Max	100,00	

Concours privé	EPS/40		Situations professionnelles						Epreuve 2 consolidée/100	
			Exposé/20		Entretien/40		Situations professionnelles consolidées/60			
	Moyenne	21,77	Moyenne	13,44	Moyenne	24,45	Moyenne	37,89	Moyenne	59,66
	Ecartype	10,49	Ecartype	4,62	Ecartype	10,20	Ecartype	14,24	Ecartype	23,65
	Mode	20,00	Mode	20,00	Mode	40,00	Mode	28,00	Mode	60,00
	Médiane	20,00	Médiane	14,00	Médiane	24,00	Médiane	38,50	Médiane	58,00
	Min	4,00	Min	2,00	Min	4,00	Min	7,00	Min	12,00
Max	40,00	Max	20,00	Max	40,00	Max	60,00	Max	100,00	

3e concours	EPS/40		Situations professionnelles				Epreuve 2 consolidées/100
			Exposé/20	Entretien/40	Situations professionnelles consolidées /60		
	Moyenne	20,23	11,98	21,14	32,95		53,44
	Ecart type	10,13	4,77	10,52	14,67		23,47
	Mode	9,00	8,00	28,00	58,00		50
	Médiane	18,50	12,00	22,00	32,00		51
Min	2,00	5,00	0,00	5,00		7	

	Max	40,00	20,00	40,00	58,00	98
--	-----	-------	-------	-------	-------	----

## 2. Analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

### a) Réponses du candidat au sujet

L'arrêté du 19 avril 2013 stipule que la deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se positionner au sein de la communauté éducative comme futur professeur des écoles dont l'action se développe par référence aux valeurs de la République, et dans le cadre, notamment, du principe de laïcité.

Pour rappel, l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 paru au JORF du 18-7-2013 identifie comme première compétence commune à tous les professeurs et personnels d'éducation ce partage des valeurs de la République.

La capacité du candidat à prendre en compte les avis des élèves, mais aussi leurs besoins, ainsi que la manière de se représenter le métier dans ses différentes composantes sont évaluées (classe, équipe éducative, école, institution scolaire et société).

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant 15 minutes, puis sont interrogés par le jury pendant 30 minutes. L'ensemble de l'épreuve s'appuie sur un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Chaque dossier est le fruit d'un travail réflexif de la part de son concepteur, qui choisit des documents ciblés permettant d'appréhender la problématique du corpus. Ces documents trouvent leur origine dans des sources différentes, mais complémentaires : textes institutionnels (extraits de lois, décrets ou circulaires) contemporains ou plus anciens, textes de chercheurs en sciences de l'éducation, de pédagogues, ou autres. Les documents soumis à l'étude obéissent à une cohérence interne et doivent permettre l'émergence d'une problématique.

Les candidats, lors de l'exposé qui est noté sur 20 points, sont évalués par les interrogateurs sur leur « analyse de cette situation et des questions qu'elle pose », pour reprendre les termes de l'arrêté du 19 avril 2013. Il s'agit aussi pour le candidat « d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles ».

Epreuve orale fruit d'une lecture documentaire, l'exposé prend appui sur trois voire quatre questions explicitement posées aux candidats. Ces questions figurent sur la première page du dossier remis à chaque candidat et doivent faciliter l'émergence d'un fil directeur, ou problématique.

**Les conseils formulés pour réussir cette épreuve exigeante, qui nécessite une préparation soutenue, restent les mêmes que ceux donnés lors des sessions antérieures, à savoir, comme pour toute épreuve orale,**

- la maîtrise de la langue française à des fins de communication, puisque le candidat est évalué sur le fond et la forme de ses deux oraux ;
- l'utilisation d'un langage clair et adapté, cohérent car construit ;
- la structuration et l'organisation du discours, qui doit s'appuyer, pour la partie consacrée à l'exposé, sur les questions et le sens afférent à ces dernières, sans nécessairement reprendre les questions dans le même ordre. Les très bons candidats ont su prendre de la hauteur par rapport à ces jalons nécessaires en proposant un plan correspondant aux enjeux du sujet tout en se dégageant d'une approche trop littérale des questions ;
- l'utilisation du corpus documentaire dans son intégralité, sans ostraciser tel ou tel document ;
- la maîtrise des contenus du sujet ainsi que celle de ses enjeux. Pour cela, la définition des mots ou concepts clés par les candidats est souvent efficace, et nécessaire ;
- la bonne compréhension de la complexité du métier de professeur des écoles, dans toutes ses facettes (une fonction qui s'exerce dans une communauté éducative, avec des responsabilités) ;

- des connaissances stabilisées, actualisées sur l'école républicaine, fruit d'une longue histoire, la connaissance de l'évolution du système éducatif ;
- la valorisation du sujet au regard des questions qu'il pose, côté adultes (professeurs des écoles et autres membres de la communauté éducative), côté élèves ;
- des réponses aux questions posées en s'appuyant tout à la fois sur les éléments du corpus et sur les éléments que le candidat est capable d'apporter pour étayer, enrichir, illustrer, réfuter, etc ;
- la capacité à faire des liens ;
- l'absence de paraphrase stérile.

Le jury n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à attribuer la note maximale tant la prestation des candidats était d'un haut niveau.

Afin de bien se préparer, les candidats doivent comprendre qu'un sujet ne s'appuie jamais sur un seul champ d'interrogation, mais qu'il s'inscrit dans la polyvalence du métier de professeur des écoles et trouve son ancrage dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, disponible sur

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences communes a tous les professeurs et personnels d education>

(BOEN du 25 juillet 2013).

Parmi les thématiques transversales proposées, nous pouvons citer comme exemple de sujets les suivants :

- les relations Ecole - familles
- le vivre-ensemble et la citoyenneté
- le langage oral à l'école
- le numérique à l'école
- l'évaluation à l'école primaire
- le parcours d'éducation artistique et culturelle
- l'école et les valeurs de la République
- pour une école inclusive
- la liaison Ecole-Collège
- le temps de l'enfant, le temps de l'Ecole
- l'évaluation positive en maternelle
- la place du jeu à l'école
- la formation du citoyen à l'école
- l'égalité filles / garçons
- les émotions et le climat scolaire

#### *b) Entretien avec le jury*

Il s'agit de la partie la plus longue (30 minutes) et la plus chiffrée en termes de points (40). L'entretien joue donc un rôle décisif dans cette épreuve orale d'admission. Le jury s'est attaché à évaluer chaque candidat sur :

- ses connaissances du système éducatif et de l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire, enjeux contemporains
- sa capacité à se situer comme
  - futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel.
  - futur professeur des écoles dans la communauté éducative

- futur professeur inscrivant son action dans un système de valeurs dont celles de la République
- sa capacité à
  - prendre en compte les acquis des élèves
  - prendre en compte les besoins des élèves en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire
  - se représenter de façon réfléchie le métier dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société.

### **Conseils pour réussir cette seconde partie de l'épreuve :**

- savoir écouter le jury et les questions posées
- rentrer en dialogue avec le jury, toujours bienveillant, et prendre le temps de réfléchir avant de répondre
- connaître les fonctions et les différentes catégories de personnels de l'Education nationale, les grandes lignes de l'histoire du système éducatif, mais aussi son évolution
- consacrer une part de la préparation au concours aux enjeux de l'école maternelle d'aujourd'hui, tels que précisés par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République
- avoir des connaissances actualisées sur le développement de l'enfant et connaître les grandes étapes de ce dernier, afin de ne pas faire d'un élève de quatre ans, par exemple, un exécuteur de tâches assis sans discontinuer trois heures durant....

### **Sur le fond, les notes les plus faibles ont notamment été attribuées à des candidats méconnaissant**

- le système éducatif et l'organisation du premier degré (incapacité à donner des exemples précis) une connaissance très indigente de l'histoire de notre système éducatif (contextualisation difficile de l'œuvre scolaire de Jules Ferry, incapacité à le situer dans le temps, méconnaissance complète de Jean Zay...)
- la prise en compte des capacités et des besoins des élèves
- les valeurs qui animent notre école, telles la gratuité
- la définition, les enjeux et l'application du principe de laïcité à l'école. A ce sujet, trop de candidats méconnaissent la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905
- le développement de l'enfant, et du très jeune enfant
- les programmes de la maternelle et les enjeux de la première scolarisation
- les principes de l'inclusion

### **Sur la forme, les candidats les plus fragiles ont été pénalisés par**

- une paraphrase des documents, en restant à une lecture linéaire rendant impossible la construction d'un argumentaire construit, cohérent, en lien avec les questions du corpus ; reprendre in extenso les documents en les plagiant à l'oral ne correspond pas aux attendus
- une communication défaillante en raison de nombreuses fautes de syntaxe, des approximations langagières ou des liaisons mal à propos « *pas -t-être* », « *il peuve y avoir* », « *je pensais à que* », prolifération de « *eah* », « *bein* » »
- des propos vagues, déstructurés, sans cohérence voire inquiétants « *elle ne mouflait pas* », en parlant d'une élève, ou bien encore « *l'enseignant n'est pas là pour se soumettre aux caprices, il n'est pas la grande marâtre* ».

Enfin, il est à noter cette année que des candidats, suffisamment nombreux pour que cela soit cité ici, transfèrent au premier degré les codes usuels du second degré : « *chef d'établissement* », en parlant de la fonction de direction, « *conseil de discipline* », « *heures de retenue* ». Il faut, a minima, être bien au clair sur le fonctionnement d'une école du premier degré.

En conclusion, cette partie de l'épreuve ne saurait être réussie sans trois éléments clés :

- une communication en situation de concours adaptée à l'importance des enjeux
- une intense préparation permettant de bien comprendre
  - le fonctionnement de l'Ecole du 21<sup>ème</sup> siècle,
  - la pluralité des acteurs qui la composent et la richesse de leurs interactions
  - ce qu'est un enfant / élève, et tout ce qui en découle
  - les enjeux des programmes et parcours qui s'offrent à ces derniers (parcours santé, parcours citoyen ou bien encore d'éducation artistique et culturelle, par exemple)

- une subtile alchimie entre connaissances théoriques et pratiques, afin que le bon sens et le pragmatisme ne soient pas omise

a. *Statistiques pour la seconde partie de la seconde épreuve orale d'admission : « analyse d'une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire »*

	Concours externe public	Concours externe privé	Troisième concours public
<b>Nombre de candidats</b>	1220	74	50
<b>Moyenne</b>	36,40	37,58	33,37
<b>Min</b>	1	7	5
<b>Max</b>	60	60	58



## Annexes

### Annexe 1 - Rappel du contenu des épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles

Les épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) comportent deux épreuves écrites d'admissibilité (français et mathématiques) et deux épreuves orales d'admission (mise en situation professionnelle et entretien à partir d'un dossier).

Ces épreuves ont été profondément remaniées en 2013 dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Elles ont été élaborées de manière à assurer un équilibre entre : un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part.

#### 1 - Deux épreuves écrites d'admissibilité

A - Epreuve de français (4 heures - notée sur 40)

B - Epreuves de mathématiques (4 heures - notée sur 40)

#### 2 - Deux épreuves orales d'admission

A - Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (pas de préparation, 1 heure d'épreuve - notée sur 60)

B - Entretien à partir d'un dossier (3 heures de préparation, 1h15 d'épreuve - notée sur 100)

L'ensemble des épreuves vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

#### 1 – Deux épreuves écrites d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

#### A - Épreuve de français

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

- la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires,
- une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique). Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines,
- une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie,
- 11 pour la deuxième,
- 13 pour la troisième,
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

## **B - Épreuve écrite de mathématiques**

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

- Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
- Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
- Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 13 pour la première partie,
- 13 pour la deuxième,
- 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

## **2 - Deux épreuves orales d'admission**

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

### **A - Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (pas de préparation, 1 heure d'épreuve - notée sur 60)**

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Information supplémentaire à l'attention des candidats :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

## **B - Entretien à partir d'un dossier (3 heures de préparation, 1h15 d'épreuve - notée sur 100)**

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

L'épreuve comporte deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire,
- la deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve est notée sur 100 :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

### Première partie

- Durée de l'exposé : 10 minutes
- Durée de l'entretien : 20 minutes

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

### Deuxième partie

- Durée de l'exposé : 15 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Annexe 2 - Statistiques générales des concours de professeur des écoles – session 2017

CONCOURS	NOMBRE DE POSTES OFFERTS	INSCRITS	PRESENTS
EXTERNE PUBLIC	816	3570	1953
3 <sup>ème</sup> CONCOURS EXTERNE PUBLIC	34	539	203
EXTERNE PRIVE	50	459	226

CONCOURS	ADMISSIBLES	BARRE D'ADMISSIBILITE	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	BARRE D'ADMISSION
EXTERNE PUBLIC	1220	41,20/80 soit 10,30/20	816	130,5/240 soit 10,88/20
3 <sup>ème</sup> CONCOURS EXTERNE PUBLIC	50	46,40/80 soit 11,60/20	34	127,50/240 soit 10,63/20
EXTERNE PRIVE	74	50/80 soit 12,50/20	50	138,00/240 soit 11,50/20

CONCOURS	INSCRITS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE	BARRE FIXEE POU L'INSCRIPTION SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
EXTERNE PUBLIC	99	120,5/240 soit 10,04/20
3 <sup>ème</sup> CONCOURS EXTERNE PUBLIC	0	-
EXTERNE PRIVE	5	134,00/240 soit 11,17/20





Rectorat de l'académie de Lyon

Direction des examens et  
concours

94, rue Hénon – 69004 Lyon

04 72 80 64 22

